

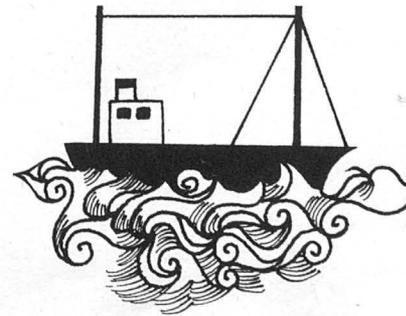
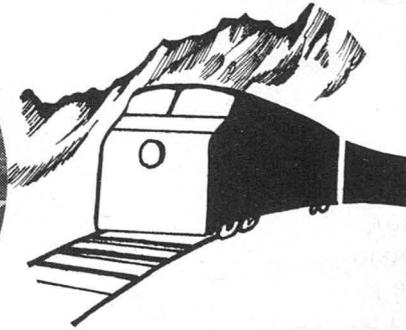
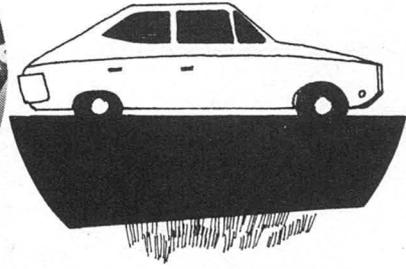
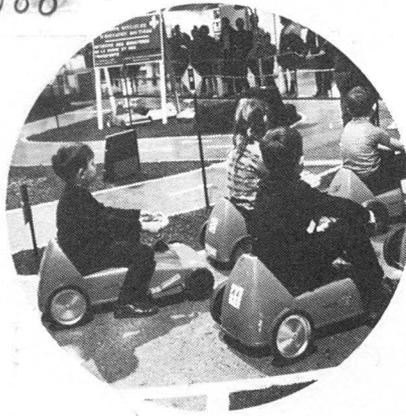
# MINISTÈRE DES TRANSPORTS



## rapport annuel 1971

CANQ  
TR  
100  
1971-72

39588



# MINISTÈRE DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT  
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION  
700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage  
Québec (Québec) G1R 5H1



## rapport annuel 1971

**RECU**  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
  
JUN 27 1979  
  
TRANSPORTS QUÉBEC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,  
22e ÉTAGE  
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA  
G1R 5H1

CANQ  
TR  
100  
1971-72



---

Québec, août 1972.

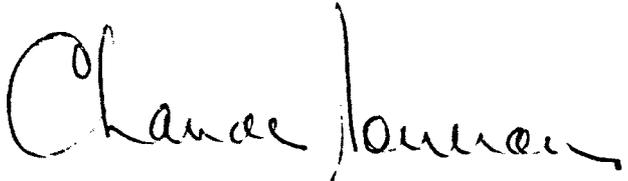
Monsieur Bernard Pinard, C.R.  
Ministre des Transports  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport  
du ministère des Transports pour l'année 1971.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'ex-  
pression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre

A handwritten signature in black ink, reading "Claude Rouleau". The signature is written in a cursive style with a large initial "C" and a long, sweeping underline.

Claude Rouleau



---

## Avant-propos

### Le ministère des Transports du Québec

Conscient de l'importance primordiale des transports et des communications dans le développement de toute société, le Gouvernement du Québec créait en novembre 1952 le ministère des Transports et Communications en lui confiant la charge de veiller à toutes ces questions. Il en fut ainsi jusqu'à décembre 1969, alors que fut institué le ministère des Communications avec juridiction dans ce domaine spécifique. Le ministère originel — désormais devenu simplement le ministère des Transports — exerce donc maintenant sa juridiction propre sur toutes les questions relatives aux transports sur le territoire du Québec.

### Rôle

Le rôle du ministère des Transports du Québec se situe dans les champs d'activité suivants:

- a) le transport routier dans le Québec;
- b) l'administration de la loi des véhicules automobiles, plus communément appelée Code de la route, sauf la surveillance de la circulation routière et la poursuite judiciaire dans les cas d'in-

fractions au Code, ces deux derniers domaines relevant du ministère de la Justice.;

- c) la surveillance et le contrôle, dans les limites de la compétence du Québec, des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par chemins de fer, voies fluviales ou voies aériennes; de transport ou de distribution, par voies de canalisation, de pétrole, de gaz ou d'eau, à l'exception des aqueducs municipaux; de transmission, de distribution, de vente ou de production de gaz, de vapeur, de lumière ou de force motrice produits autrement que par l'électricité; de l'exécution des lois et de l'utilisation des argents votés par l'Assemblée nationale relativement à des services de transport aérien ou maritime organisés pour la population du Québec en général ou de certaines régions en particulier.

### Organisation

À ses débuts, le ministère des Transports (et Communications) ne comprenait que la Régie des Transports et un embryon d'un service d'inspection. Un peu plus tard, en 1958, fut créé le Service de la sécurité routière.

Depuis, le ministère a organisé sous sa responsabilité les organismes ou services suivants:

- 
- Administration
  - Régie des Transports
  - Service d'inspection
  - Service de la sécurité routière
  - Service aérien
  - Service maritime
  - Bureau des expropriations de Montréal
  - Bureau des véhicules automobiles
  - Bureau du personnel
  - Service de l'information
  - Service de l'informatique

Certains de ces services ont affaire directement au grand public et disposent de méthodes et d'équipement modernes pour répondre adéquatement aux exigences de leur tâche.

C'est le cas, par exemple, pour le Bureau des véhicules automobiles qui comprend plusieurs « divisions » soit: l'immatriculation des véhicules, l'émission des permis de conduire, les statistiques d'accidents routiers, le Comité médical consultatif, la responsabilité financière, l'administration et le contrôle. À l'heure actuelle, on compte au-delà de 2,500,000 véhicules immatriculés au Québec. Chacune de ces divisions joue un rôle essentiel dans le continuel classement et la perpétuelle remise à jour qu'exigent l'immatriculation des véhicules, l'émission ou le renouvellement des permis de

conduire, l'étude des cas spéciaux, etc., dans ces milliers de dossiers.

De même en est-il pour le Service de l'information. À l'aide d'une documentation considérable, ce service s'efforce de fournir au personnel du ministère et au public tous les renseignements ou documents possibles. De plus, le Service s'occupe de la diffusion des communiqués et autres documents ainsi que de la publicité requise pour les campagnes de sécurité, etc.

Pour sa part, le Service de la comptabilité du ministère est rattaché au ministère des Finances tandis que le Contentieux relève du ministère de la Justice.

Au total, environ 1,400 personnes sont à l'emploi du ministère et travaillent principalement dans les services de l'immatriculation des véhicules, de l'émission des permis de conduire, etc., afin d'offrir au public québécois — surtout les automobilistes — tous les services gouvernementaux nécessaires en matière de transports dans le Québec moderne.

---

## Table des matières

Service du personnel	9
Comptabilité-budget	13
Administration (Services auxiliaires)	15
Bureau des véhicules automobiles	17
Service de l'informatique	47
Service de la sécurité routière	55
Service de l'inspection	69
Service maritime	73
Service aérien	91
Régie des transports	103
Bureau des expropriations de Montréal	109



# Service du personnel

---

Le Service du personnel a pour fonction de fournir, au ministère des Transports, les ressources humaines nécessaires et justifiées, en qualité et en quantité, aux moments prévus, et ce, selon les normes établies par les organismes de contrôle et les différentes conventions collectives.

Pour remplir adéquatement ce rôle, le Service du personnel s'est doté d'une structure par secteurs d'activités: planification des ressources humaines, relations de travail, systèmes et méthodes ainsi que perfectionnement.

Également, étant donné les responsabilités toujours grandissantes du Service, celui-ci a augmenté en 1971 le nombre de ses effectifs et compte maintenant vingt-cinq (25) postes dont sept (7) professionnels, comparativement à vingt (20) postes pour l'année 1970.

Parmi les principales réalisations, on peut citer:

- L'établissement et la mise à jour d'un relevé systématique des postes de travail selon les normes établies et l'établissement d'un fichier-poste centralisé au ministère de la Fonction publique.
- L'établissement et la mise à jour du « dossier-organigramme ».
- L'analyse du travail de plusieurs services afin de définir leurs programmes respectifs et prévoir leurs besoins en ressources humaines.

- La préparation de plusieurs amendements au plan d'effectifs (modification de postes — justification de nouveaux postes).

- La description des tâches des employés pour les procédures de mouvement de personnel et en vue de l'intégration.

- Le maintien du système annuel de notation.

- Le recrutement du personnel nécessaire pour les postes nouveaux ou pour les postes devenus vacants, par l'entremise de la Commission de la Fonction publique et par l'organisation des concours de recrutement pour les corps d'emploi spécifiques au ministère des Transports (surveillants routiers, examinateurs, etc.).

- L'organisation, la coordination et le contrôle des divers mouvements de personnel: réaffectation, changement de corps, mutation, promotion et avancement.

- L'application des différentes conventions collectives ou lois ainsi que toutes directives émises par les autorités ou les organismes de contrôle.

- Le maintien du système d'assiduité ainsi que l'implantation d'un nouveau système d'assiduité pour les services administratifs.

- L'administration des procédés de rémunération (paie — temps supplémentaire).

---

— La conception, l'organisation et la réalisation d'une phase de sensibilisation au perfectionnement pour la gérance intermédiaire dans le but de préparer un programme déterminé de formation.

En conclusion, avec les différentes réalisations énumérées ci-dessus, on peut affirmer que le Service du personnel a joué son rôle au sein du ministère des Transports.

Le tableau suivant illustre la progression du nombre des employés durant les dix-neuf (19) dernières années, et leur répartition selon les services. La rubrique « Administration » regroupe les cabinets du ministre et du sous-ministre, le Service du contentieux, le Service maritime, le Service du personnel et les Services auxiliaires.

Statistiques de personnel

ANNÉES FISCALES	AUTRES SERVICES	ADMINISTRATION	BUREAU DES EXPROPRIATIONS DE MONTRÉAL	BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES	INFORMATIQUE	INSPECTION	RÉGIE DES SERVICES PUBLICS	RÉGIE DES TRANSPORTS	SERVICE AÉRIEN	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
1954-1955	15						22	75			112
1955-1956	45						23	79			147
1956-1957	52						22	84			158
1957-1958	62						23	82			167
1958-1959	67						19	84			170
1959-1960	77						20	82			179
1960-1961	121						24	85			230
1961-1962	146			616			30	81			873
1962-1963	159		6	686			28	90			969
1963-1964	179		10	735			30	90			1044
1964-1965	—	47	10	814		59	27	81	72	30	1140
1965-1966	—	51	9	829		57	26	82	72	29	1155
1966-1967	—	57	10	766	126	59	25	81	76	47	1247
1967-1968	—	59	11	835	151	75	28	88	88	60	1395
									86		1342
1968-1969	—	68	10	790	161	65	26	88	5 ouvr.	48	5 ouvr.
									131		
1969-1970	—	76	9	787	165	64	25	89	5 ouvr.	48	1394
				783			*		131		
1970-1971	—	83	9	1 ouvr.	165	65	—	88	5 ouvr.	50	1374
Effectifs autorisés							*				
1971-1972	—	110	8	767	169	125	—	83	124	48	1434
							*				
1971-1972	—	126	8	759	169	131	—	80	128	48	1449

\*Maintenant rattachée à un autre ministère.



# Budget

Au cours de l'exercice financier clos le 31 mars 1971, le ministère des Transports a perçu la somme nette de \$99,726,672.13, provenant de sources très variées, soit licences, permis, immatriculations de véhicules, honoraires, etc.

Les déboursés pour la même période furent de \$16,181,054.04.

Si l'on compare les revenus de 1969-70 avec

ceux de 1970-71, l'on peut constater une augmentation de 1.08%, tandis que pour les déboursés l'augmentation est de 7.44%.

Il faut toutefois souligner que les dépenses de l'exercice contiennent une immobilisation de \$2,123,553.85 laissant des déboursés ordinaires de \$14,057,500.19. En regard de ceux-ci, l'augmentation de l'exercice représente 10.02%.

## Dépenses pour l'année 1970-1971 (CF: Comptes publics, pages 534 à 539)

ARTICLES	CRÉDITS	DÉPENSES
1- Administration	685,600.	676,001.39
2- Service d'inspection	538,900.	526,989.66
3- Service central de transport aérien	965,900.	947,609.06
4- Bureau des véhicules automobiles	9,091,900.	8,436,417.61
5- Service de l'informatique	1,000.	1,000.00
6- Sécurité routière	582,200.	542,074.35
7- Régie des Transports	755,200.	707,722.98
8- Bureau des expropriations de Montréal	119,400.	113,159.58
9- Subventions pour fins de transport maritime et aérien	2,117,500.	2,091,440.67
10- Conseil supérieur de la sécurité routière	17,000.	—
11- Dépenses diverses ou imprévues	30,000.	15,084.89
12- Achat, construction et transformation d'immeubles, y compris ameublement et équipement	2,125,000.	2,123,553.85
Total:	17,029,600.	16,181,054.04

---

**Revenus pour l'année 1970-1971**

(CF: Comptes publics, page 90)

---

**Privilèges, Licences et Permis**

## Véhicules automobiles:

Immatriculation et plaques	90,737,750.93		
Permis de conduire	4,457,417.59		
Examens et démonstrations de conduite	<u>931,595.00</u>	96,126,763.52	
Régie des Transports		2,853,265.81	
Bureau des expropriations de Montréal		79,199.00	
Locations diverses		3,177.00	
Formation de moniteurs		<u>240.00</u>	99,062,645.33

**Ventes et Services**

Listes de propriétaires de véhicules automobiles, de détenteurs de permis de conduire et copies de certificats			596,941.45
--	--	--	------------

**Recouvrements**

Dépenses des années antérieures	65,515.94		
Indemnités d'assurance	<u>1,569.41</u>	<u>67,085.35</u>	
			\$99,726,672.13

**Revenus nets**

Remboursements déduits de la dépense			50,994.71
--------------------------------------	--	--	-----------

**Revenus bruts**

---

\$99,777,666.84

# Administration

---

## Services auxiliaires

### *POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 MARS 1972*

Les activités, aux Services auxiliaires, sont sous le contrôle de six divisions ou unités administratives à fonction précise et les lignes qui suivent donneront un aperçu succinct du volume et du genre d'opérations qui s'y déroulent.

1. **La division de l'approvisionnement**, ou le bureau du pourvoyeur voit aux achats de tout le matériel et formulaire requis pour les services du ministère, à l'exception du Service aérien. Les achats de \$ 100 et moins sont faits par les acheteurs du ministère chez les fournisseurs de leur choix et ceux de plus de \$ 100 font l'objet d'une réquisition pour permettre au Service général des achats de contrôler les coûts.

#### *Statistiques:*

Nombre de réquisitions d'achats:	1085/an
Nombre d'achats de moins de \$ 100:	3100/an
Nombre de factures examinées:	4185/an

*Personnel:* 8 employés.

2. **La division de l'aménagement** conseille les services en matière d'aménagement et est res-

ponsable de la salubrité des locaux et de leur décoration en plus de fournir l'ameublement. Elle voit à la mise à jour du réseau téléphonique.

#### *Statistiques:*

Nombre de réquisitions aux Travaux Publics:	261/an
Nombre de réquisitions par téléphone:	132/an
Nombre d'appels de service:	750/an

*Personnel:* 3 employés.

3. **La division de la photocopie**, ou encore l'imprimerie du ministère, fonctionne un peu comme un satellite du Service central de photocopie du ministère des Communications; elle possède, pour atteindre les objectifs fixés, un équipement moderne d'imprimerie, de reliure, d'adressage, d'insertion, etc.

#### *Statistiques:*

Tirage Xérox:	1.023.600 copies/an
Tirage sur Offset:	2.880.000 copies/an

*Personnel:* 4 employés.

4. **La division des magasins** formée cette année comprend une équipe de magasiniers responsables de la réception, de l'emmagasi-

---

nage et de l'expédition vers les bureaux des émetteurs et des services du ministère, du matériel requis.

Ce « matériel » comprend les plaques d'automobiles, les permis, les vêtements pour 125 agents de la paix, le formulaire et les articles de bureaux entreposés dans des locaux d'une superficie de 16,000 p.c.

*Statistiques:*

Emballage, étiquetage et expédition de colis:	100,000/an
Réception de matériel en camions lourds:	250/an
Réception de matériel en camions légers:	2,400/an

*Personnel:* 6 employés.

5. **La division des postes** possède le personnel qualifié et l'équipement nécessaire pour la réception, le tri, l'évaluation et l'expédition du courrier entrant et sortant du ministère, ainsi qu'un service de messagers.

*Statistiques:*

Sacs de courrier reçus:	6,500/an
Sacs de courrier expédiés:	4,000/an

N.B. Ceci ne comprend pas le courrier relatif au renouvellement des plaques, ni des permis de conduire les années impaires.

*Personnel:* 9 employés.

6. **La division du registraire** est responsable de la conservation des archives du ministère et surtout des dossiers du Service de l'inspection.

*Statistiques:*

40,000 dossiers au fichier central
1,000 dossiers en circulation contrôlée
525 mises à jour/par jour

*Personnel:* 9 employés.

# Bureau des véhicules automobiles

RECU  
CENTRE DE DOCUMENTATION

JUIN 27 1979

TRANSPORTS QUÉBEC

Le gouvernement du Québec adoptait en 1906 la Loi concernant les véhicules moteurs (6, Edouard VII, ch. 13) qui plaçait le contrôle de la circulation des véhicules sous la juridiction provinciale. Le coût de l'immatriculation des véhicules fut fixé à \$5, ainsi que celui du permis de conduire.

Cette loi a subi de nombreuses modifications au cours des années, les unes visant à l'amélioration de la circulation routière, les autres modifiant le coût des permis. Elle changea de nom en 1923 et s'intitula Loi des véhicules automobiles puis, en 1960, elle devint le Code de la route (S.R.Q. 1964, ch. 231).

Ce bref exposé démontre bien l'importance qu'a prise au cours des années l'industrie de l'automobile. En effet, en 1950 on comptait 455,200 véhicules automobiles immatriculés au Québec tandis qu'en 1971 ce total était porté à 2,584,711.

Cette augmentation a donné lieu naturellement à une administration plus complexe et plus fonctionnelle du Bureau des véhicules automobiles.

Dans les pages qui suivent on trouvera une description des unités administratives formant le Bureau des véhicules automobiles et leur production respective pour l'année 1971.

## 1. Objectifs actuels et permanents du Bureau des véhicules automobiles:

### A) Émissions:

1. Émettre 2,200,000 permis de conduire;
2. Émettre 2,500,000 certificats et plaques d'immatriculation;
3. Émettre 7,000 permis de garagistes;
4. Émettre 4,000 permis de commerçants d'automobiles;
5. Émettre des permis d'exploitation d'écoles de conduite, des permis de moniteurs et des permis d'enseignants.

### B) Contrôles financiers et administratifs:

1. Contrôler l'encaissement de \$115,000,000 pour le compte du ministère du Revenu;
2. Contrôler la fabrication de 2,500,000 plaques d'immatriculation et leur distribution dans les bureaux;
3. Contrôler les opérations de 367 postes d'émission de plaques d'immatriculation;
4. Contrôler 49 bureaux d'examen pour le permis de conduire;
5. Contrôler l'émission par la poste de près de 500,000 certificats et plaques d'immatriculation;

- 
6. Contrôler les dépôts et retraits faits sous la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, mouvement de \$400,000 et autoriser les remboursements.

### **C ) Contrôles légaux:**

1. Contrôler 98,662 rapports d'infractions et de jugements provenant des cours municipales et des palais de Justice;
2. Administrer et filtrer 160,000 rapports d'accidents d'automobiles;
3. Imposer, en vertu de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, au moyen des documents reçus en fonction des deux objectifs précédents, 50,000 suspensions de permis de conduire et d'immatriculation;
4. Maintenir, en vertu de l'article 11 de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, un fichier à date des procurations (Power of Attorney) des compagnies d'assurance étrangères transigeant au Québec;
5. Contrôler l'aspect médical des conducteurs et chauffeurs souffrant de quelque maladie ou incapacité physique ou mentale.

### **D ) Établissement de normes:**

1. Fixer des normes générales d'émission de per-

mis de conduire et de certificats et plaques d'immatriculation;

2. Établir des normes médicales spéciales pour certaines catégories de permis de conduire comme chauffeur d'autobus, chauffeur de taxi, chauffeur de camion, etc.;
3. Utiliser le Comité médical consultatif pour l'élaboration des normes et le contrôle de leur application;
4. Établir des normes pour l'émission de diverses catégories de plaques d'immatriculation dont, par exemple, les plaques de taxi;
5. Réglementer certains aspects de l'exploitation des écoles de conduite et cela, en vertu de l'Arrêté en conseil # 1563 du 27 avril 1971.

### **E ) Services:**

1. Fournir aux compagnies d'assurance, aux avocats et autres personnes, à la Régie de l'assurance-maladie, au Service de l'assurance-hospitalisation, copies des rapports d'accidents requis pour leurs réclamations, soit au-delà de 300,000 copies;
2. Vendre du renseignement concernant le permis de conduire et les plaques d'immatriculation au public, aux compagnies de renseignement (Re-

- 
- tail Credit), aux compagnies d'assurance, bureaux d'avocats, etc., à §2 le renseignement.
3. Assurer de façon permanente jour et nuit, sept jours par semaine, l'information aux divers corps policiers de la province sur le permis de conduire et surtout sur les plaques d'immatriculation;
  4. Prévoir des mécanismes d'urgence permettant de répondre immédiatement à la demande de renseignement dans les situations de crise;
  5. Fournir au ministère de la Justice de même qu'aux tribunaux la documentation requise pour l'audition des causes relatives aux accidents routiers et aux suspensions de permis de conduire.

**F ) Réciprocité:**

Administrer les ententes de réciprocité au niveau du permis de conduire (échange de permis sans examen dans certains cas), au niveau des plaques d'immatriculation et au niveau des suspensions de permis de conduire et de plaques d'immatriculation.

**G ) Moyens de contrôle:**

Remplacement du système actuel de caisses par de nouveaux tychomètres.

**2. Objectifs nouveaux s'ajoutant aux objectifs permanents du Bureau des véhicules automobiles:**

**A ) Mécanisation par ordinateur:**

1. De toute urgence, mécaniser le traitement du rapport d'accident afin d'être en mesure de rencontrer les demandes de statistiques qui nous sont formulées de partout. C'est une priorité;
2. Établir au bureau du 190 est, Crémazie, à Montréal, d'un système électronique d'examens écrits et pratiques pour l'obtention d'un permis de conduire;
3. En corollaire de l'objectif numéro 2, émettre par le bureau du 201 est, Crémazie, à Montréal, les permis de conduire résultant des examens réussis au 190 est, Crémazie, à Montréal;
4. Poursuivre le travail sur le contrôle par ordinateur du poids total en charge des véhicules de transport et émission par ce moyen d'une certification du poids total en charge autorisé;
5. Administrer par ordinateur un casier de l'automobiliste basé sur le permis de conduire, les suspensions et les infractions au Code de la route;

- 
6. Étudier les mécanismes d'implantation du contrôle de l'assurance-automobile obligatoire par le Bureau des véhicules automobiles et cela, à la demande du ministère des Institutions financières;
  7. Poursuivre l'étude du poids total en charge afin de permettre au ministère du Revenu de répondre à toute demande sur ce sujet provenant du ministère des Finances.

#### **B ) Contrôles légaux:**

1. Revision de certains articles du Code de la route pour modifier les dates d'émission des permis de conduire et d'immatriculation;
2. Revision de l'article 93 du Code de la route pour modifier sa formulation et la période de suspension prévue;
3. Établissement d'un système de points de démerite en vertu de l'article 25 de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles.

#### **C ) Procédures d'émission:**

1. Implantation d'un permis de conduire permanent dans certains cas et sous certaines modalités;
2. Établissement d'un permis de conduire pour

cinq ans dans d'autres cas et en fonction de modalités spécifiques;

3. Rendre certaines catégories de plaques d'immatriculation permanentes durant leur existence sous un même propriétaire, par exemple, les plaques « G », « GP », « U », etc.

#### **D ) Formation professionnelle:**

1. Recyclage annuel de tous les chefs des 49 bureaux régionaux par un stage au bureau-chef (Annexes « A » et « B »);
2. Entraînement au bureau-chef de certains employés spécialisés, par exemple, ceux préposés à la division de la responsabilité à l'informatique, aux renseignements à Montréal, etc. (Annexe « A »);
3. Établissement de cours permanents de formation et d'entraînement des nouveaux employés et de recyclage des employés actuels, particulièrement des examinateurs;
4. Établissement de cours périodiques au personnel de secrétariat: dactylos, sténo-dactylos, sténo-secrétaires (Annexe « C »);
5. Participation de certains employés du bureau à des cours de formation donnés par des instituts de sécurité, universités et diverses associations canadiennes et américaines.

---

### **E ) Contrôle des normes:**

1. Examen de la fonction visuelle des conducteurs et chauffeurs de 63 à 70 ans qui n'ont jamais subi d'examen de conduite;
2. Rappel pour 1972 des personnes alors âgées de 70 ans et plus qui n'ont pas encore été rappelées;
3. Requalification annuelle des chauffeurs d'autobus et des chauffeurs d'autobus d'écoliers.

### **F ) Contrôles administratifs:**

1. Augmenter les vérifications dans nos divers bureaux régionaux;
2. Augmenter le nombre des inspecteurs affectés à l'entraînement du personnel lors d'ouvertures quasi hebdomadaires de nouveaux bureaux à commission à travers la province;
3. Addition d'inspecteurs-vérificateurs affectés au contrôle de l'opération des écoles de conduite et des cours pour les inspecteurs et moniteurs;
4. Consolidation de la division des écoles de conduite;
5. Vérification poussée des transactions d'immatriculation au niveau de leur légalité et non plus seulement au niveau de la fiscalité;

6. Prévoir l'ouverture de bureaux sur base de salaires négociables pour les régions éloignées comme la Basse Côte-Nord.

### **3. Portée de la réalisation de ces objectifs dans l'ensemble du ministère:**

Ces objectifs nouveaux ont un impact direct ou indirect sur plusieurs services du ministère.

### **A ) Service de l'informatique:**

L'un des Services le plus affecté est évidemment le Service de l'informatique puisque nous demandons la mécanisation de plusieurs projets, tel que mentionné à la section 2A. Il est donc indispensable qu'il y ait rencontres et discussions avec ce Service pour plus d'élaboration. Cependant, ces deux Services ont déjà commencé depuis quelque temps à discuter de ces problèmes et il semble qu'il est possible sans trop de difficulté d'arriver à leur implantation pour l'année 1972.

---

**B ) Service du contentieux:**

Pour arriver à la réalisation des objectifs définis sous le titre 2B des contrôles légaux, il est indispensable que le Service du contentieux obtienne l'amendement de certains articles du Code de la route.

**C ) Service de la sécurité routière:**

Le Service de la sécurité routière sera appelé à jouer un rôle de plus en plus grand, particulièrement au niveau du paragraphe 2E du contrôle des normes, pour la requalification annuelle des chauffeurs d'autobus.

**D ) Service de l'inspection:**

Le Service de l'inspection coopérera indirectement avec le Bureau des véhicules automobiles en contrôlant l'arrêté en conseil sur les contrôles des poids. Cependant, il continuera à coopérer au niveau de l'enlèvement du permis de conduire et des plaques d'immatriculation des cas ne rencontrant pas les conditions prévues.

**E ) Service de l'information:**

Ce Service pourra nous être d'une grande utilité au niveau de l'information à effectuer autour de certains projets requérant la participation motivée du public.

**F ) Service du personnel:**

Il va sans dire que le Service le plus impliqué dans nos projets est le Service du personnel qui devra voir à ce que nous disposions en temps utile des employés prévus pour remplir les fonctions que nous attribue la loi. Non seulement les postes vacants devront être comblés rapidement mais les nouveaux postes devront être rapidement justifiés pour que les employés puissent entrer en fonction le plus tôt possible.

**G ) Services auxiliaires:**

Les Services auxiliaires devront voir à ce que nous obtenions rapidement le formulaire voulu, l'ameublement requis et les locaux appropriés pour nos opérations.

**H ) Bureau des véhicules automobiles:**

Le Bureau des véhicules automobiles se chargera en général de l'application de la section 2 en entier et plus particulièrement des paragraphes C et D.

---

## **Divisions**

Le Bureau des véhicules automobiles comprend dix divisions dirigées chacune par un chef de division. À l'intérieur de ces divisions existent des sections ayant à leur tête un chef de section qui doit répartir le travail et rendre compte au chef de division du fonctionnement de cette section.

### ***DIVISION DE L'ADMINISTRATION:***

Cette division comprend les sections suivantes:

#### **1. Matériel et entrepôt et approvisionnement:**

- a) préparation et vérification des réquisitions et des commandes d'achats pour le Bureau des véhicules automobiles;
- b) contrôle de l'aménagement, des réseaux téléphoniques et du matériel de bureau;
- c) contrôle du formulaire.

#### **2. Permis aux garagistes et commerçants:**

- a) émission de permis;
- b) tenue d'un fichier;
- c) correspondance et directives;
- d) contrôle des cautionnements et des garanties

d'assurance exigés des commerçants et garagistes;

- e) tenue d'enquêtes.

#### **3. Inventaire des plaques et certificats:**

- a) tenue d'un inventaire journalier des plaques et certificats émis dans nos 374 bureaux et production de statistiques mensuelles;
- b) distribution des plaques et certificats dans nos bureaux;
- c) contrôle de l'envoi des reçus de taxe de vente, des permis provisoires, temporaires et de transit.

#### **4. Section auxiliaire:**

##### **A) Sous-section équipement:**

- a) manutention des sacs de courrier;
- b) affranchissement du courrier;
- c) opération et entretien des machines.

##### **B) Sous-section courrier:**

- a) réception des lettres et rapports;
- b) expédition de la malle recommandée;
- c) tenue d'un registre pour la malle recommandée.

---

## *DIVISION DU CONTRÔLE MONÉTAIRE:*

Cette division comprend les sections suivantes:

### **1. Comptabilité:**

- a) vérification des montants perçus par nos 374 bureaux d'émission (immatriculation et examens) et les montants déposés aux banques, soit un grand total de \$112,526,089.11;
- b) calcul des commissions aux émetteurs, préparation de rapports et compilation des chiffres par division totalisant la somme de \$950,810.53;
- c) préparation et collection de 30,000 comptes pour informations données aux compagnies d'assurances, bureaux d'ajusteurs, avocats et compagnies de finance pour un total de \$173,872.00;
- d) perception de 4,818 chèques retournés par les banques pour « insuffisance de fonds » ou pour toute autre raison: \$191,193.25;
- e) préparation et envoi de 3,879 avis d'erreurs aux émetteurs de licences pour perception de différence d'honoraire ou d'erreurs d'addition sur le rapport journalier;
- f) préparation d'états de comptes aux émetteurs lors de l'inspection de ces bureaux;

- g) préparation de 55 listes de remboursements pour montants payés en surplus sur immatriculation des véhicules ou permis de conduire, formant un total de \$156,595.48. À ce total, un montant de \$6,630.35 est inclut pour remboursement de la Régie des Transports;
- h) paiement de 1,142 comptes de dépenses des inspecteurs et examinateurs du Bureau des véhicules automobiles pour un total de \$96,896.62.

### **2. Vérification:**

- a) réception et distribution de la malle des bureaux d'émissions et d'examens;
- b) tenue des statistiques sur la réception journalière des rapports d'émetteurs;
- c) distribution de la malle aux vérificateurs;
- d) vérification des rapports journaliers des émetteurs. Au-delà de 4,704,000 documents ont été vérifiés;
- e) mise sur microfilm de près de 4,704,000 documents;
- f) développement des films pour l'informatique;
- g) diffusion de renseignements, méthode de corrections et correspondance;
- h) tri des documents V-4, V-8, V-9, etc.

- 
- i) prêt d'un employé à l'édifice Cambrai pour donner les informations concernant les immatriculations et permis de conduire pour les années antérieures à 1970;
  - j) prêt d'un autre employé au service de l'émission postale.

### ***DIVISION DU CONTRÔLE DE L'IMMATRICULATION:***

Cette division comprend les sections suivantes:

#### **1. Administration:**

- a) remboursements concernant certaines immatriculations;
- b) correspondance concernant la réciprocité;
- c) contrôle de l'émission des plaques d'immatriculation de la catégorie réservée aux corps consulaires et diplomatiques;
- d) émission des permis spéciaux et transitoires en vertu des arrêtés en Conseil # 1917 et # 1913;
- e) classement des dossiers.

#### **2. Émission des certificats:**

- a) émission et contrôle de l'émission de duplicata de certificats d'immatriculation;
- b) émission et contrôle des certificats destinés aux compagnies de finances pour véhicules repris

par ces dernières ainsi qu'aux compagnies d'assurance dans les cas de perte, soit par le feu, vol ou accident;

- c) contrôle des plaques retournées au Bureau des véhicules automobiles;
- d) réception des certificats d'immatriculation des provinces étrangères pour vérification et retour de ces documents;
- e) émission de nouveaux certificats en ce qui concerne les corrections de numéros de série ainsi que les changements de noms et d'adresses.

#### **3. Véhicules privés:**

- a) perception des différences d'honoraires;
- b) réception du public relativement à des demandes d'immatriculation;
- c) correspondance relativement à l'immatriculation des véhicules automobiles;
- d) recherches et vérifications;
- e) réponse aux appels téléphoniques du public;
- f) mise au point des modalités d'immatriculation concernant les différentes catégories de véhicules à immatriculer.

#### **4. Véhicules commerciaux:**

- a) informations téléphoniques au public (près de

---

10,000) lors de la mise en usage de la formule V-15;

- b) entrevues accordées au public;
- c) immatriculation de tous les véhicules immatriculés sous les préfixes A, AP, C, F, FX, L, N, PM, PV, RL, U.

### *DIVISION DU CONTRÔLE MÉDICAL:*

Cette division comprend les sections suivantes:

#### **1. Correspondance:**

- a) demandes de renseignements supplémentaires aux médecins;
- b) demandes d'examen médical avant l'émission d'un permis;
- c) demandes pour obtenir un rapport d'examen médical plus complet;
- d) demandes d'un rapport de spécialiste;
- e) demandes d'enquête de police pour certains cas d'alcoolisme;
- f) demandes d'examen de conduite ou de reprise;
- g) demandes d'examen médical pour ceux qui ont les restrictions D, rapport aux trois mois; E, rapport aux six mois; F, rapport annuel et G, rapport au renouvellement du permis.

Dans cette section, il y a eu 28,206 envois pour l'une ou l'autre des raisons plus haut mentionnées.

#### **2. Classement:**

- a) réception du courrier;
- b) ouverture et tri du courrier;
- c) insertion de la correspondance dans chaque dossier;
- d) ouverture de nouveaux dossiers.

Dans cette section, il y a eu 41,212 examens de conduite et lettres reçus dont 41,052 ont été classés. Les 160 lettres non classées ont été référées à d'autres divisions si elles avaient valeur de renseignement pour elles ou détruites si elles ne pouvaient plus servir.

La division du contrôle médical en collaboration avec le Comité médical consultatif a procédé à l'étude de 39,100 cas soit 4,000 cas de plus que prévu. On trouvera donc, ci-après, quelques tableaux statistiques démontrant les activités de la division du contrôle médical en 1971 au niveau de l'étude des rapports d'examens médicaux.

---

## Statistiques

---

### EXAMENS MÉDICAUX EN 1971

---

Comité Médical Consultatif	5,166
Division Contrôle Médical	33,934
<b>TOTAL:</b>	<b>39,100</b>

---

### EXAMENS MÉDICAUX ÉTUDIÉS EN 1971 AU COMITÉ MÉDICAL CONSULTATIF

---

ÉTUDIÉS	5,166
ACCEPTÉS	4,204
CORRESPONDANCE	498
REJETÉS	271
À RECONSIDÉRER	193

---

### MÉDECINE INTERNE

---

ÉTUDIÉS	2,269
ACCEPTÉS	1,850
CORRESPONDANCE	230
REJETÉS	135
À RECONSIDÉRER	54

---

---

## OPHTALMOLOGIE

---

ÉTUDIÉS	869
ACCEPTÉS	720
CORRESPONDANCE	83
REJETÉS	62
À RECONSIDÉRER	4

---

## ORTHOPÉDIE

---

ÉTUDIÉS	888
ACCEPTÉS	810
CORRESPONDANCE	67
REJETÉS	7
À RECONSIDÉRER	4

---

## PSYCHIATRIE

---

ÉTUDIÉS	1,140
ACCEPTÉS	824
CORRESPONDANCE	118
REJETÉS	67
À RECONSIDÉRER	131

---

**DEMANDES D'ÉMISSION DE PERMIS  
DE CONDUIRE ET/OU DEMANDES  
DE CORRECTIONS  
POUR L'ANNÉE 1971**

MÉDECINE INTERNE	8,824
VUE ET OÛÏE	1,841
ORTHOPÉDIE	931
MALADIES MENTALES — NERVEUSES — TRANQUILISANTS — DROGUES —	
ALCOOL	875
AUTOBUS D'ÉCOLIERS	5,385
MONITEURS	341
ERREURS	2,894
<b>TOTAL:</b>	<b>21,091</b>

***DIVISION DES BUREAUX RÉGIONAUX:***

Cette division est composée de 374 bureaux désignés comme suit:

**1. Bureaux à salaire:**

a) bureaux combinés (émission de plaques d'immatriculation et examens de conduite);	32
b) bureaux d'examens de conduite seulement;	12

c) bureaux d'émission de plaques d'immatriculation seulement;	7
<b>TOTAL:</b>	<b>51</b>

**2. Bureaux sans rémunération:**

a) bureaux d'examens de conduite seulement;	2
b) vendeurs d'automobiles (immatriculation seulement);	146
c) Sûreté du Québec (immatriculation seulement);	3
d) clubs d'automobilistes (immatriculation seulement);	3
e) Hydro-Québec (immatriculation seulement);	1
<b>TOTAL:</b>	<b>155</b>

**3. Bureaux à commission:**

Immatriculation seulement:

<b>TOTAL:</b>	<b>168</b>
<b>GRAND TOTAL:</b>	<b>374</b>

Durant l'année, neuf nouveaux bureaux d'émission de plaques d'immatriculation, à commission, ont été ouverts dans différents endroits de la province.

---

D'avril à octobre, les 3 unités mobiles de la division des bureaux régionaux se rendent dans les centres éloignés de la province pour faire subir les examens de conduite requis aux candidats désireux d'obtenir un permis de conduire. Un personnel de 12 examinateurs est affecté à ces unités mobiles.

Le personnel administratif de cette division doit également voir à :

- a) donner suite aux nombreux appels téléphoniques provenant du public et des émetteurs;
- b) contrôler les réquisitions de tout matériel de bureau reçues des bureaux à salaire;
- c) vérifier, approuver et transmettre à qui de droit, pour paiement, les différents comptes qui nous sont soumis par les officiers de nos bureaux à salaire;
- d) préparer l'itinéraire des inspecteurs, vérifier et approuver le paiement de leur compte de dépenses et donner suite aux rapports d'audition qu'ils soumettent;
- e) préparer et transmettre aux différentes catégories d'émetteurs les directives nécessaires à la bonne marche de leur bureau;
- f) préparer les projets d'arrêtés en Conseil nécessaires à l'ouverture et à la fermeture de certains

bureaux d'émission de plaques d'immatriculation;

- g) exercer le contrôle des cautionnements de garantie fournis par les vendeurs d'automobiles autorisés à émettre des plaques d'immatriculation;
- h) tenir à date le fichier des propriétaires de balances publiques autorisés à peser les véhicules pour fins d'immatriculation;
- i) transmettre aux chefs de bureaux les « subpoena » accompagnés des documents requis pour comparution en Cour.

### *DIVISION DES ÉCOLES DE CONDUITE:*

La division des écoles de conduite est une addition au sein des divisions formant le Bureau des véhicules automobiles. Le but principal de son implantation est d'assurer l'application intégrale de l'arrêté en Conseil #1563 du 27 avril 1971, régissant les écoles de conduite au Québec et leur personnel enseignant, afin que la population désireuse de suivre des cours en conduite automobile reçoive un enseignement adéquat dans ce domaine.

Ce nouvel arrêté en Conseil a pour objectif la revalorisation de l'enseignement de la conduite automobile afin de promouvoir un enseignement

---

de haute valeur ce qui, éventuellement, pourra entraîner une diminution appréciable dans le coût des primes d'assurance-automobile du Québec.

L'arrêté en Conseil #1563 comporte des normes supérieures à celles du passé. Ces exigences devant, au préalable, être observées par les exploitants d'écoles de conduite, la division des écoles de conduite s'est vue dans l'obligation de repenser tout le formulaire et autres documents requis.

Depuis le 30 juin 1971, la division des écoles de conduite a reçu 92 demandes de renouvellement de permis d'exploitation d'école de conduite et 3 demandes d'ouverture de nouvelles écoles. Après étude de toutes ces requêtes, elle a procédé à l'émission de 79 permis d'exploitation tandis que 11 permis ne purent être octroyés puisqu'il manquait certains documents ou renseignements.

Par contre, 5 propriétaires d'école de conduite ont avisé qu'ils cessaient toute activité dans le domaine de l'enseignement de la conduite automobile. Sur les nouvelles demandes d'opération d'école de conduite, un seul permis fut alloué. Une possibilité d'avoir 90 personnes exploitant une école de conduite au Québec a été constatée.

En ce qui concerne les permis d'enseignants en conduite automobile, 191 ont été émis pour la

catégorie « instructeur » et 116 pour la catégorie « moniteur ».

Les exploitants d'école de conduite utilisent présentement pour l'enseignement pratique de la conduite automobile 278 véhicules automobiles.

Outre les multiples visites faites par les membres du comité d'études et par le chef de la division, les inspecteurs au nombre de deux ont effectué depuis octobre 1971 près de 75 visites aux exploitants d'école de conduite.

### ***DIVISION DES PERMIS DE CONDUIRE:***

Cette division est chargée de la coordination et de la planification du travail effectué au point de vue technique et administratif, relativement à l'émission des permis de conduire.

En 1971 un total de 2,331,916 permis de conduire ont été émis comme suit:

#### **a ) hommes:**

chauffeur	719,090
conducteur	866,402
mineurs	<u>12,134</u> (moins de 18 ans)
TOTAL:	1,597,626

#### **b ) femmes:**

chauffeur	8,253
conducteur	722,711

mineures	<u>3,326</u> (moins de 18 ans)
TOTAL:	734,290
GRAND TOTAL:	2,331,916

*Qualification des chauffeurs d'autobus:*

Selon les statistiques compilées par le Service de l'informatique, 18,335 personnes détiennent présentement au Québec un permis de chauffeur catégorie 1, classe « A ».

De 21 à 29 ans	3,419
De 30 à 39 ans	5,605
De 40 à 54 ans	6,998
De 55 à 64 ans	2,118
De 65 ans et plus	205

En 1971, 7,686 personnes se sont qualifiées comme nouveaux chauffeurs d'autobus affectés au transport scolaire et public.

*Demandes de remboursement:*

En 1971, un montant de \$9,028.56 représentant une moyenne mensuelle de \$752.38 a été remboursé soit pour des trop-perçus, des refus d'émission pour des motifs d'ordre médical, des décès, etc.

*Examens de conduite:*

Les statistiques démontrent que 437,215 permis

de conduire ont été émis à la suite d'examens de conduite comparativement à 372,150 en 1970.

	1971	1970
a) permis temporaire	244,056	172,284
b) permis de conducteur	129,334	142,855
c) permis de chauffeur	<u>63,825</u>	<u>57,011</u>
GRAND TOTAL:	437,215	372,150

*Échange de permis:*

Un total de 13,047 permis de conduire furent accordés à des personnes établies au Québec, en échange de leur permis valide, émis dans une autre province canadienne, conformément aux ententes intervenues entre le ministère des Transports et ceux des autres provinces. La majeure partie de ces échanges fut effectuée en faveur de personnes venant de l'Ontario.

***DIVISION DE LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE:***

La division de la responsabilité financière est chargée de l'application de la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile.

À ce titre, elle suspend au nom du Directeur du Bureau des véhicules automobiles les permis de conduire des personnes condamnées pour certai-

---

nes infractions au Code de la route et au Code criminel ainsi que les permis de conduire et immatriculations de véhicules des individus impliqués sans assurance dans des accidents ou condamnés par un tribunal à payer les dommages causés lors d'accidents.

Cette division est également chargée d'établir les statistiques d'accidents survenus dans la province.

Cette division se compose de quatre sections:

### **1. Classeurs électroniques et renseignements:**

- a) réception des appels téléphoniques des personnes dont les permis sont suspendus ou de leurs avocats, courtiers d'assurances, etc.;
- b) diffusion de renseignements pertinents aux dossiers;
- c) réception du public pour entrevues concernant toujours les suspensions de permis et d'immatriculations.

Près de 25,000 appels téléphoniques et entrevues et environ 200,000 sorties et entrées de dossiers dans les classeurs ont été effectuées au cours de l'année 1971.

### **2. Contrôle des suspensions:**

- a) réception des avis de jugements;

- b) analyse de ces avis de jugements;
- c) réception des rapports d'accidents;
- d) traitement de ces rapports d'accidents;
- e) transmission des avis de suspensions;
- f) demandes à la Sûreté du Québec pour retirer les permis et immatriculations suspendus;
- g) informations fournies aux compagnies d'assurance;
- h) étude des dossiers contenant plusieurs infractions ou accidents et montage d'un dossier unique.

Cette section « contrôle des suspensions » a reçu, au cours de l'année 1971, près de 90,000 avis de jugements qu'il lui a fallu analyser en vue de l'application de la loi. Elle a également reçu près de 20,000 rapports d'accidents et a fait parvenir 45,534 avis de suspensions.

Dans 15,000 cas de suspensions, cette section a dû faire des demandes à la Sûreté du Québec pour le retrait des permis de conduire et des immatriculations de véhicules.

Certaines compagnies d'assurance et d'enquêtes qui adressent des demandes d'informations concernant le dossier de tel ou tel détenteur de permis, ont reçu 1,700 de ces informations.

---

Près de 8,000 individus ayant déjà subi une suspension avaient déjà été visés par une ou plusieurs autres suspensions dans les trois dernières années. La section « contrôle des suspensions » a étudié ces cas et monté un dossier unique de toutes les suspensions touchant le même individu.

### **3. Règlement des suspensions:**

- a) rédaction de lettres et formules pour aviser les personnes visées par une suspension des exigences de la Loi de l'indemnisation à leur endroit;
- b) règlement des dossiers des personnes touchées par une suspension;
- c) manipulation et entrées des dépôts et retraits effectués au bureau par certains individus impliqués dans des accidents.

Cette section « règlement » a rédigé près de 37,000 lettres et formules pour informer les personnes suspendues des exigences de la loi. Également, elle a régularisé 34,000 dossiers.

Dans bien des cas, les individus impliqués dans des accidents, sans assurance, effectuent un dépôt à notre bureau en vue de couvrir tout jugement éventuel. Une somme de \$167,366.07 a été ainsi déposée, alors qu'il s'est effectué pour \$178,203.24 de retraits de dépôts.

### **4. Statistiques:**

- a) compilation des statistiques d'accidents;
- b) publication de tableaux mensuels et annuels;
- c) vente des rapports d'accidents et perception des argents.

Annuellement, il rentre à la section des « statistiques » environ 180,000 rapports d'accidents.

Cette section a également vendu aux avocats, compagnies d'assurances et au public en général un total de 48,139 rapports d'accidents en 1971, ce qui représente une somme de \$96,278.

### ***DIVISION DE L'ÉMISSION:***

La formation de cette unité administrative date du 21 juin 1971 et on y a traité un nombre impressionnant de documents et effectué d'innombrables transactions.

L'objectif premier de cette division est l'émission des permis de conduire et des immatriculations. Deux sections ont été formées à l'intérieur de cette division soit celle de « l'émission du permis de conduire » et celle de « l'émission de l'immatriculation ».

#### **1. Émission du permis de conduire:**

- a) réception des documents relatifs à l'émission des permis de conduire;

- b) étude de ces documents et tri selon les restrictions et corrections;
- c) traitement de la demande selon le cas (changement de nom, d'adresse, etc.);
- d) émission du permis ou du duplicata, selon le cas;
- e) envoi d'avis d'erreurs et correspondance générale;
- f) envoi des demandes de renouvellement à l'informatique pour impression et émission;
- g) contrôle du retour de ces documents;
- h) vérification de l'expédition des permis;
- i) service téléphonique et entrevues avec le public;
- j) recherches sur demandes des autres divisions du Bureau.

Cette section « émission du permis de conduire » a effectué, depuis sa formation en juin 1971, un grand total de 528,592 transactions réparties comme suit:

- |  |        |
|--|--------|
| 1. demandes de renouvellement de permis avec correction                  | 14,415 |
| 2. demandes de renouvellement de permis avec changement de matricule     | 9,843  |
| 3. demandes de renouvellement de permis avec formule complétée à la main | 34,556 |

- |  |                |
|--|----------------|
| 4. demandes de renouvellement de permis avec correction de matricule                                       | 788            |
| 5. demandes de renouvellement de permis avec changement de description                                     | 1,706          |
| 6. demandes de duplicata de permis pour émission par le Service de l'informatique                          | 1,706          |
| 7. demandes d'émission de permis après suspension provenant de la division de la responsabilité financière | 4,013          |
| 8. avis d'erreur   | 215,895        |
| 9. appels téléphoniques  | 3,608          |
| 10. émissions spéciales de permis effectuées après recherches  | 2,120          |
| 11. émissions à la suite de la vérification et du tri des examens de conduite                              | <u>238,812</u> |

GRAND TOTAL DES  
TRANSACTIONS: 528,592

**2. Émission de l'immatriculation:**

- a) réception des documents relatifs au renouvellement des immatriculations;
- b) étude de ces demandes et tri;
- c) traitement de ces demandes selon le cas (chan-

- 
- gement d'adresse, de véhicule, etc.);
- d) émission du certificat et des plaques d'immatriculation s'il y a lieu;
  - e) envoi d'avis d'erreurs dans certains cas;
  - f) envoi des demandes de renouvellement à l'informatique pour impression du certificat;
  - g) contrôle du retour de ces demandes;
  - h) vérification et expédition des plaques accompagnées des certificats d'immatriculation;
  - i) entrevues et conversations téléphoniques avec le public;
  - j) vérification de demandes de renouvellement d'immatriculation et de permis de conduire;
  - k) contrôle de l'encaissement des argents perçus pour ces renouvellements;
  - l) contrôle de l'émission, par l'informatique, de ces renouvellements.

Cette section a assuré l'envoi d'au-delà de 300,000 jeux de plaques et l'envoi aux propriétaires de véhicules de promenade ou de livraison de pas moins de 152,270 formulaires, accompagnés de formules V-15 se rapportant aux véhicules de transport possédés, afin d'obtenir les renseignements pouvant permettre la réalisation future du passage de l'ancien système d'immatriculation à l'immatriculation au poids total en charge.

Enfin, cette section a assuré la vérification de plus de 1,129,842 demandes de renouvellement de permis de conduire et 304,955 demandes de renouvellement d'immatriculation.

### ***DIVISION DES RENSEIGNEMENTS:***

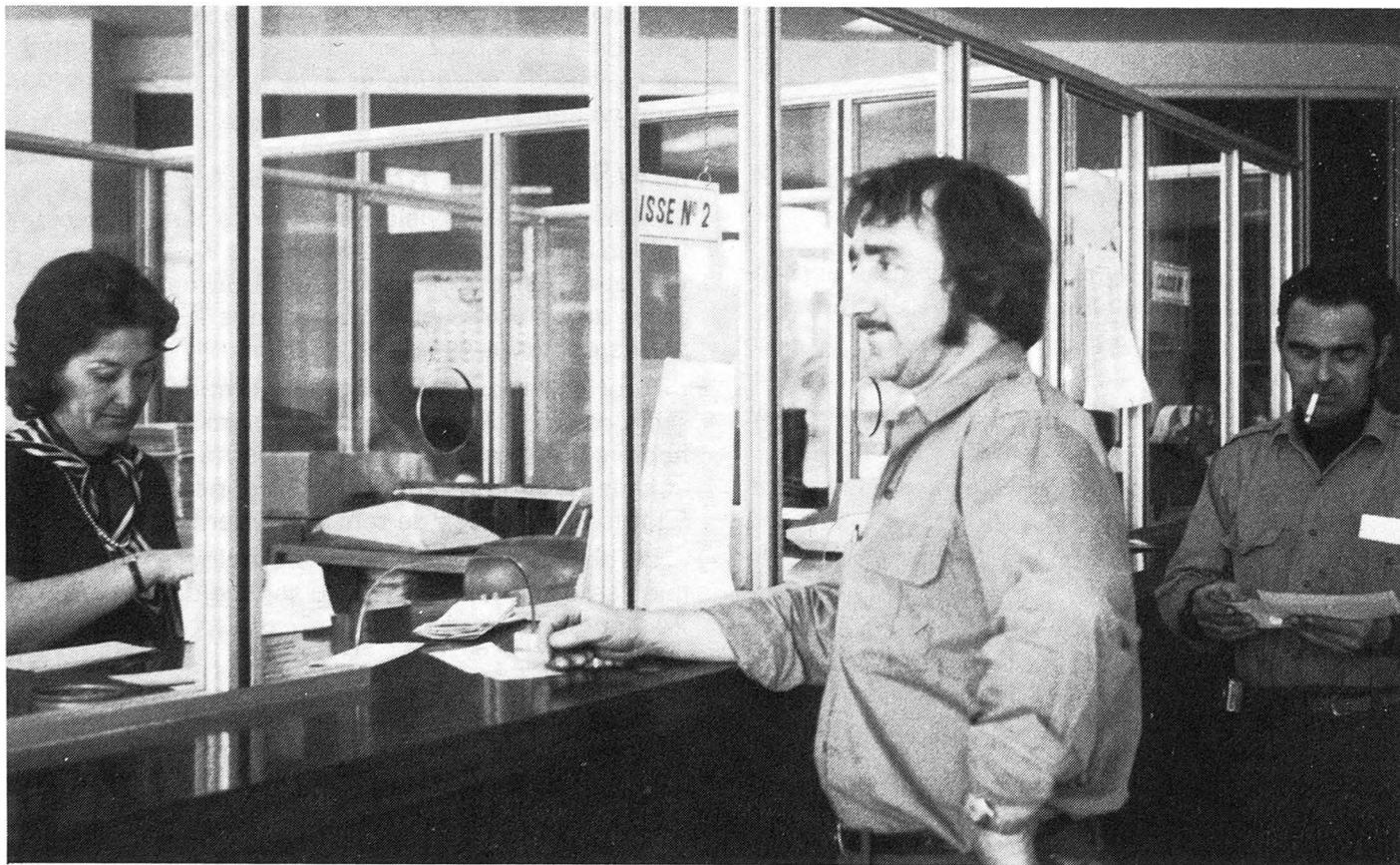
Le rôle de cette division consiste à tenir à jour le fichier central de tous les dossiers d'immatriculation et de permis de conduire du Bureau des véhicules automobiles et à fournir tous les renseignements contenus dans ces dossiers.

Pour ce faire, la division est composée de deux sections soit celle des classeurs regroupant tous les fichiers d'immatriculation et de permis de conduire et celle de l'information qui s'occupe de répondre à toutes demandes de renseignements.

La division compte sur 70 employés dont certains assurent la maintien du service d'information 24 heures par jour.

#### **1. Classeurs:**

Cette section des classeurs a reçu au cours de l'année 1971 un grand total de 7,654,064 documents, soit 5,142,695 concernant l'immatriculation et 2,511,369 du domaine des permis de conduire. Elle a aussi eu à vérifier, trier et classer 2,664,625 dossiers relatifs au renouvellement des



Distribution des plaques d'immatriculation

---

immatriculations ou à une première immatriculation.

Elle a également classé 1,238,550 demandes de transferts du droit de propriété et de duplicata d'immatriculations, et reçu un total de 513,825 demandes de changements d'adresse ou de plaques. On y a également reçu pour vérification et classement un total de 513,825 avis d'annulation de plaques, en plus de manipuler un nombre de 428,840 dossiers d'immatriculation des années 1970 et 1972.

## **2. Information:**

La section de l'information dessert principalement les corps policiers du Québec et de l'extérieur qui désirent des renseignements sur les automobilistes dont les véhicules sont immatriculés au Québec.

Au cours de l'année 1971, cette section a fourni un total de 989,384 unités de renseignements. Le réseau de télécommunications de la section, sans tenir compte des téléregistres déjà installés aux centrales d'information de la Sûreté du Québec, de la Police de la communauté urbaine de Montréal et de la Sûreté municipale de Québec, a transmis par téléscripateur 61,573 messages, par telex CN/CP 7,715 messages et 118,369 unités de renseignements tirées des téléregistres en usage

dans ce secteur en plus de 116,403 unités de renseignements tirés de la filière des permis de conduire.

La centrale téléphonique de la division a répondu au cours de l'année à 183,726 appels tandis que les préposés aux renseignements la nuit et les jours fériés ont répondu à 98,991 appels sur leur propre réseau.

## ***APPELS DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR:***

À la suite de décisions administratives du Directeur du Bureau des véhicules automobiles suspendant ou annulant certains permis de conduire ou immatriculations de véhicules pour diverses infractions, le Tribunal de sécurité routière a eu à entendre 52 appels relatifs à ces décisions.

De ce nombre, le Tribunal en a rejeté 35 maintenant ainsi les suspensions ou annulations qui avaient été imposées par le Directeur. Par contre, 5 appels ont été maintenus ce qui a eu pour effet de renverser la décision du Directeur; dans 7 autres cas, les appels ont été maintenus partiellement.

Enfin, il y a eu désistement dans 4 cas alors que 1 autre est demeuré en suspens.

---

## Véhicules immatriculés au Québec pour l'année 1971

	Véhicules de promenade	1,638,516
	Véhicules de promenade de louage	32,054
« A »	Autobus (transport public)	5,190
« AE »	Autobus (transport d'écoliers)	10,171
« AP »	Autobus (transport privé)	199
« C »	Tracteurs agricoles	72,809
« CC »	Véhicules de promenade appartenant à des membres du corps consulaire	249
« CD »	Véhicules de promenade appartenant à des membres du corps diplomatique	76
« E »	Véhicules de promenade valide pour transport d'au plus sept (7) écoliers	360

« EC »	Véhicules de promenade utilisés par écoles de conduite approuvées	427	« R »	Remorques commerciales et privées	189,984
« F »	Véhicules de commerce	174,271	« RL »	Remorques de livraison	14,526
« FR »	Véhicules de remorquage	3,102	« S »	Motos-neige	131,138
« FX »	Véhicules de commerce de louage	6,745	« SN »	Autos-neige et souffleurs à neige	888
« G »	Véhicules appartenant à tout gouvernement, à l'exception de celui du Québec, et à certaines institutions subventionnées	16,464	« T »	Véhicules-taxis	13,875
« GP »	Véhicules appartenant au gouvernement du Québec	8,438	« U »	Remorques de ferme	80,310
« H »	Ambulances et corbillards	975	« VE2 »	Véhicules de promenade appartenant aux membres de l'Association des radios-amateurs du Québec Incorporée	965
« K »	Véhicules de promenade et camionnettes utilisés dans certaines régions isolées	4,640	« W »	Véhicules ou machineries industriels qui ne peuvent être utilisés pour le transport de marchandises ou de matériaux	15,498
« L »	Véhicules de livraison	19,294	« X »	Commerçants d'automobiles	8,820
« M »	Motocyclettes	75,512	« 1X »	Commerçants d'automobiles (démonstrateurs)	10,903
« N »	Camions de ferme	36,489			
« P »	Véhicules utilisés exclusivement sur les routes et terrains privés	11,823			
				TOTAL:	2,584,711

---

Immatriculation, par comté,  
des véhicules automobiles  
pour l'année 1971

ABITIBI EST & OUEST	42,901	CHÂTEAUGUAY	21,884
ARGENTEUIL	13,112	CHICOUTIMI	55,702
ARTHABASKA	17,763	COMPTON	14,743
BAGOT	9,070	DEUX-MONTAGNES	18,145
BEAUCE	25,600	DORCHESTER	11,478
BEAUHARNOIS	19,142	DRUMMOND	23,557
BELLECHASSE	8,285	DUPLESSIS	17,766
BERTHIER	15,467	FRONTENAC	12,164
BONAVENTURE	13,750	GASPÉ	17,292
BROME	2,706	GATINEAU	19,305
CHAMBLY	52,312	HULL	47,663
CHAMPLAIN	17,399	HUNTINGDON	8,271
CHARLEVOIX	11,408	IBERVILLE	13,009
		ILES DE LA MADELEINE	3,623
		MONTRÉAL « LES ÎLES »	557,324
		JOLIETTE	19,603
		KAMOURASKA	9,879
		LABELLE	12,294
		LAC ST-JEAN	36,499
		LAPRAIRIE	23,325

L'ASSOMPTION	22,712	SOULANGES	8,188
LAVIOLETTE	22,241	ST-HYACINTHE	22,431
LÉVIS	32,633	ST-JEAN	14,937
L'ISLET	8,168	ST-MAURICE	14,814
LOTBINIÈRE	10,996	STANSTEAD	17,392
MASKINONGÉ	12,786	TÉMISCAMINGUE	7,557
MATANE	18,985	TÉMISCOUATA	9,644
MATAPÉDIA	8,788	TERREBONNE	58,060
MÉGANTIC	27,232	TROIS-RIVIÈRES	23,452
MISSISQUOI	20,292	VAUDREUIL	18,096
MONTCALM	11,147	VERCHÈRES	26,757
MONTMAGNY	10,826	WOLFE	4,137
NAPIERVILLE	9,942	YAMASKA	5,783
NICOLET	21,246		
PAPINEAU	14,271	TOTAL:	<u>2,043,146</u>
PONTIAC	8,741		
PORTNEUF	18,679	ÉMISSION POSTALE:	521,842
QUÉBEC « et les environs »	151,275		
RICHELIEU	17,330	Commerçants d'automobiles (X)	8,820
RICHMOND	20,615	Commerçants d'automobiles (1X et 2X)	
RIMOUSKI	17,260	(Démonstrateurs)	<u>10,903</u>
RIVIÈRE-DU-LOUP	18,056		
ROUVILLE	18,375		
ROUYN-NORANDA	15,946		
SAGUENAY	19,960		
SHEFFORD	28,949	GRAND TOTAL:	<u>2,584,711</u>
SHERBROOKE	32,006		

---

## Sommaire des statistiques d'accidents d'automobiles

Période: Janvier à décembre 1971

---

— Accidents rapportés	
Mortels	1441
Corporels	30376
Matériels	117435
Total	149252

---

— Détails des accidents mortels	
Conducteurs	741
Occupants — Adultes	434
Occupants — Enfants	84
Piétons — Adultes	206
Piétons — Enfants	192
Cyclistes — Adultes	18
Cyclistes — Enfants	55
Total des morts	1730

---

— Détail des accidents avec blessés	
Conducteurs	16846
Occupants — Adultes	16013
Occupants — Enfants	2931
Piétons — Adultes	3182
Piétons — Enfants	3890
Cyclistes — Adultes	565
Cyclistes — Enfants	1713
Total des blessés	45140

---

Véhicules impliqués	
Assurés du Québec	218073
Non assurés du Québec	35384
Total du Québec	253457
Assurés de l'étranger	5904
Non assurés de l'étranger	1553
Total de l'étranger	7457
Grand total	260914
Véh. de promenade	211534
Camions	29328
Taxis	7371
Autobus d'écoliers	1209
Autobus	2370
Motocyclettes	3990
Véh. de ferme	629
Traineaux mobiles	641
Autres	3842
Grand total	260914
Objets fixes	11172
Bicyclettes	1956
Trains	395
Véh. à traction animale	19
Animaux	372

— Classification des accidents								
Jour-née	Mortels	Corpo-rels	Matériels	Total	Mouvement du véhicule		Localisation	
Dim.	279	4854	14536	19669	Filant droit	153320	Chemin Droit	78213
Lun.	164	3832	15080	19076	Doublant	6577	Intersection	46438
Mar.	149	3514	15268	18931	Virage	34708	Courbe	2631
Mer.	147	3790	15540	19477	Reculant	8328	Côté	1431
Jeu.	163	4063	17834	22060	Stationné	17073	Passage à niveau	395
Ven.	246	5092	20046	25384	Immobilisé	13795	Pont	2380
Sam.	293	5231	19131	24655	Dérapant	3799	Autres	17764
					Autres	23314		
Total	1441	30376	117435	149252	Total	260914	Total	149252

— Victimes — Sexe et genre

	Tués	Conduct.	Occupants	Cyclistes	Moto		Piétons	
					Cond.	Occ.		
Adultes (M)	1061	601	213	16	69	11	151	
Adultes (F)	330	62	205	2	1	5	55	
Enfants (M)	220	7	44	50	1	3	115	
Enfants (F)	119		37	5			77	
	1730	670	499	73	71	19	398	
	Blessés							
Adultes (M)	22513	11740	6073	486	1962	443	1809	
Adultes (F)	14051	2996	9198	79	106	299	1373	
Enfants (M)	4974	22	1361	1270	12	41	2268	
Enfants (F)	3602	4	1439	443	4	90	1622	
	45140	14762	18071	2278	2084	873	7072	

— Accidents Urbains — Ruraux	
Montréal	33637
Laval	3327
Québec	7358
Trois-Rivières	1830
Ste-Foy	2260
Shawinigan	750
Drummondville	917
Rimouski	695
Rouyn	633
Chicoutimi	1252
Sherbrooke	2280
Autres villes	54640
Total acc. urbains	109579
Total acc. ruraux	39673
Grand total	149252

45 - 59	35896	5098	40994
60 - +	10618	1100	11718
Indéter.	6352	367	6719
Total	214842	28999	243841
Moment du jour			
Accidents le jour			97501
Accidents la nuit			51751
Total			149252

— Cumulatif — Comparatif		
Mois	De janv. à déc. 71	De janv. à déc. 70
Accidents	149252	164700
Morts	1730	1655
Blessés	45140	41955

— Âge et sexe des conducteurs			
Âge	Hommes	Femmes	Total
0 - 15	100	14	114
16 - 24	52943	6688	59631
25 - 34	65155	8885	74040
35 - 44	43778	6847	50625

— Délits de fuite	
Appréhendés	1641
Non appréhendés	3098
Total	4739

## Suspensions de permis de conduire de janvier à décembre 1971

### Suspensions pour infraction au Code criminel

	Juge	Directeur	Total	%
Homicide involontaire (Art. 207)	—	—	—	—
Négligence criminelle (Art. 192, 193, 221-1)	55	3	58	0.4
Délit de fuite (Art. 221-2)	1,025	616	1,641	12.2
Conduite dangereuse (Art. 221-4)	196	95	291	2.2
Facultés affaiblies (Art. 222)	4,132	3,294	7,426	55.4
Ivressomètre (Art. 224)	2,733	—	2,733	20.4
Conduite durant suspension (Art. 225)	—	649	649	4.8
Total	8,141	4,657	12,798	95.4

### Suspensions pour infraction au Code de la route

Vitesse (Art. 50)	153	—	153	1.2
Conduite imprudente (Art. 60)	136	—	136	1.0
Délit de fuite (Art. 61)	101	51	152	1.1
Conduite durant suspension (Art. 62)	1	179	180	1.3
Total	391	230	621	4.6
Grand Total	8,532	4,887	13,419	100.0

## Tableau cumulatif

	Code criminel		Code de la Route		Nombre de suspensions par mois	Juge		Directeur	
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Janvier	1,054	95.1	54	4.9	1,108	731	66.0	377	34.0
Février	1,003	95.9	43	4.1	1,046	756	72.3	290	27.7
Mars	1,021	94.3	62	5.7	1,083	772	71.3	311	28.7
Avril	872	94.9	47	5.1	919	614	66.8	305	33.2
Mai	818	93.6	56	6.4	874	553	63.3	321	36.7
Juin	928	96.1	38	3.9	966	625	64.7	341	35.3
Juillet	956	94.6	55	5.4	1,011	525	51.9	486	48.1
Août	998	96.0	41	4.0	1,039	600	57.7	439	42.3
Septembre	1,216	95.1	63	4.0	1,279	766	59.9	513	40.1
Octobre	1,100	95.7	49	4.3	1,149	751	65.4	398	34.6
Novembre	1,408	95.6	65	4.4	1,473	934	63.4	539	36.6
Décembre	1,424	96.7	48	3.3	1,472	905	61.5	567	38.5
Total	12,798	95.4	621	4.6	13,419	8,532	63.6	4,887	36.4

# Service de l'informatique

---

Au cours de l'exercice financier 1971, le Service de l'informatique du ministère des Transports a réalisé la grande majorité de ses projets tant sur le plan des opérations journalières que technologiques.

Dès le mois d'avril 1971, le Service avait presque terminé l'enregistrement sur bande magnétique de tous les dossiers d'immatriculation des véhicules automobiles grâce à la mise en opération du système à accès rapide qui avait été réalisée permettant l'enregistrement de tous ces dossiers dans un laps de temps assez court.

L'achat de nouvel équipement a permis de compléter l'installation du système à accès direct pour les détenteurs de permis de conduire. Il est alors devenu possible à l'aide de téléregistres d'émettre, en quelques secondes, des permis de conduire, des certificats d'immatriculation ou des duplicata et d'effectuer instantanément toutes les transactions relatives aux dossiers sur les véhicules automobiles et leurs propriétaires.

Suite à cette modification du système, le Service a, tel que prévu, complété l'installation du système électronique à la centrale d'information du Bureau des véhicules automobiles. L'addition de téléregistres, imprimantes et autres pièces d'équipement a permis à cette centrale de pourvoir aux demandes

urgentes pour l'émission de permis, de certificats ou de duplicata. Ce même système sert également au Bureau des véhicules automobiles en ce qui a trait à l'information que ce dernier fournit par correspondance concernant l'immatriculation des véhicules.

Un système identique a été installé à la Division de la responsabilité financière du Bureau des véhicules automobiles permettant à cette division d'effectuer elle-même les suspensions de permis de conduire ou de plaques d'immatriculation ainsi que les levées de suspensions.

De plus, tel que prévu, le Service a procédé à la mécanisation des rapports d'accidents d'automobiles que transmettent à ce service les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec. La compilation des données de ces rapports d'accidents répond aux exigences suivantes:

- a) publication de statistiques complètes;
- b) classement des rapports d'accidents;
- c) compilation des informations pertinentes au dossier de l'individu impliqué, en vue de l'implantation du système d'évaluation du conducteur (point system).

Comme par les années passées le Service de l'informatique a continué à contrôler les données

---

concernant les inspections qu'effectue le Service de la sécurité routière sur les autobus d'écoliers et a fourni l'historique des déficiences mécaniques constatées sur chacun de ces véhicules en tenant compte de l'année de fabrication. En plus, il exerce régulièrement un contrôle des permis de conduire des chauffeurs d'autobus d'écoliers, ce qui permet d'établir un dossier complet sur chacun de ces chauffeurs.

Un téléregistre relié directement à l'ordinateur a été installé à la Division du contrôle médical du Bureau des véhicules automobiles, permettant ainsi à ce service de contrôler et d'administrer plus efficacement tous les dossiers de permis de conduire avec restriction (s) médicale (s).

Au début de novembre 1971, le Service de l'informatique a procédé à l'impression d'environ 2,200,000 formules devant servir au renouvellement d'immatriculation des véhicules pour 1972. La majorité des propriétaires de véhicules ont pu être rejoints de cette façon et chacun a eu la possibilité de commander ses plaques 1972 par la poste. Plus de 500,000 personnes ont utilisé le service postal. L'usage d'un équipement modifié a permis d'émettre les certificats d'immatriculation très rapidement, avec un délai de un ou deux jours.

Les compagnies de transports ou organismes qui

le désiraient et qui ont effectué le renouvellement de leurs plaques par la poste ont bénéficié d'un service particulier. Sur le certificat d'immatriculation on a imprimé le numéro d'unité servant à identifier chaque véhicule, de manière à relier facilement le certificat avec le véhicule concerné. Le Service a également effectué le contrôle et l'émission des permis pour les véhicules assujettis à la loi de la Régie des Transports.

Chaque année, un très grand nombre de personnes se présentent aux bureaux d'émission du ministère pour obtenir leurs plaques et certificats d'immatriculation. L'installation de trois (3) téléregistres et de trois (3) imprimantes a rendu possible l'émission automatique du certificat d'immatriculation du véhicule enregistré, du duplicata ainsi que des permis de conduire.

Un système identique a été mis en place au Bureau des véhicules automobiles, rue Crémazie, à Montréal, permettant de procéder à l'émission des duplicata de permis de conduire et de certificats d'immatriculation.

En plus de l'immatriculation, le Service s'est occupé de l'envoi par la poste des demandes de renouvellement de permis de conduire. Tous les détenteurs ont reçu leur avis de renouvellement deux (2) mois avant leur date de naissance, laquelle



Service des renseignements aux filières du  
Bureau des véhicules automobiles

---

constitue la date d'expiration du permis. Ce travail s'est fait à raison de trois (3) émissions par semaine, le temps nécessaire pour procéder à l'émission des permis ayant varié de un à trois jours suivant le cas. Cette tâche s'est effectuée au moyen de l'ordinateur avec un contrôle automatique des permis suspendus.

Concernant les corps policiers, un système de téléregistres semblable à celui en opération au ministère des Transports est en opération aux quartiers généraux de la Sûreté du Québec, à Montréal, et de la Sûreté municipale de la ville de Montréal. Tel que prévu, un système identique a été installé au quartier général de la Sûreté du Québec, à Québec, et de la Sûreté de la ville de Québec. Ces téléregistres sont reliés à l'ordinateur du ministère au moyen de lignes de transmission appropriées. Ce réseau de télécommunications a été monté par les ingénieurs du Service; il est sous le contrôle de l'ordinateur du Service et permet de transporter l'information disponible depuis le système à accès rapide du ministère jusqu'aux quartiers généraux des corps policiers reliés au réseau. Un système identique sera installé à brève échéance au quartier général de la Sûreté municipale de la ville de Ste-Foy, de même que dans certaines villes qui en ont fait la demande. Le coût des installations de nou-

veaux terminaux sera défrayé par les demandeurs.

Comme par les années passées, le Service a coopéré avec le Bureau juridique du Code de la route du ministère de la Justice du Québec en préparant pour celui-ci les avis d'infractions et les mises en poursuite à l'intention des détenteurs de permis de conduire et des propriétaires de véhicules ayant contrevenu à certains articles du Code de la route.

La réalisation de tous ces projets rend impossible la mise en marche de nouveaux projets. L'ordinateur du ministère a présentement atteint un point de saturation tel qu'il faut absolument modifier l'équipement électronique.

En effet, des études et analyses faites par les ingénieurs du Service démontrent qu'il faudra à brève échéance augmenter la puissance de l'équipement actuel, soit la capacité de mémoire ainsi que l'accélération de la vitesse du traitement tant sur l'unité centrale que sur les périphériques tels qu'unités de rubans, disques, etc.

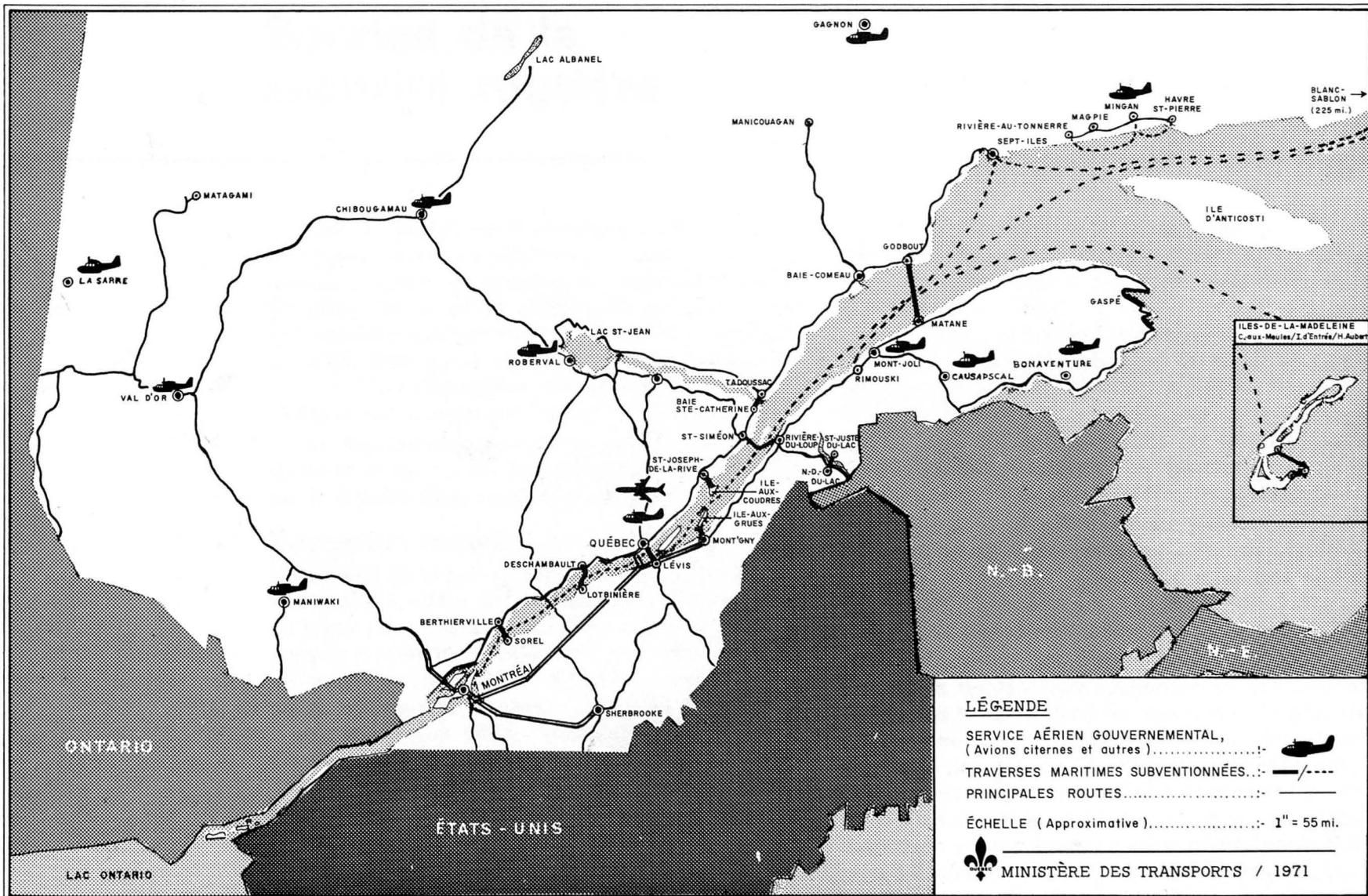
Une fois complétée, cette modification permettra au Service de procéder à la mise en opération de tous les projets prévus tels que, par exemple, la compilation mécanique des heures de vol des avions du Service aérien, l'inspection des avions ainsi que l'inventaire des pièces. Il en sera de même pour la mécanisation des examens écrits

---

portant sur les connaissances du Code de la route pour l'obtention du permis de conduire et l'identification mécanographique de tous les véhicules possédés par un même propriétaire sous le coup d'une suspension, etc.

En résumé, les projets prévus en 1971 ont été réalisés et le Service croit pouvoir, suite à la modification de son système électronique, réaliser tous les projets prévus pour 1972.

Carte montrant, en résumé, les principales routes du Québec, les traverses maritimes subventionnées par l'Etat ainsi que les aéroports où sont stationnés les avions CL-215 et autres appareils du Service aérien gouvernemental.



DESSIN: Y. Plamondon / Juin 1972



# Service de la sécurité routière

---

*L'action du Service de la sécurité routière en 1971 s'est poursuivie sensiblement dans les mêmes canaux d'actions qu'au cours de l'année antérieure. En effet, les objectifs déterminés précédemment ont servi d'encadrement à cette action menée par les trois principales divisions qui constituent ce Service, soit l'éducation routière, la formation et l'enseignement ainsi que l'inspection des véhicules.*

*Les diverses rubriques qui constituent ce rapport donnent un aperçu de l'éventail d'activités réalisées par le Service de la sécurité routière en 1971.*

## **Éducation routière**

Les agents de la prévention routière du Service de la sécurité routière ont été particulièrement actifs au niveau des cours de conduite préventive (CCP) dans la formation de nouveaux moniteurs, la surveillance des cours et leur diffusion auprès de certaines entreprises privées. Ces cours font partie d'un programme établi en collaboration avec le Conseil Canadien de la Sécurité et la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, ce dernier organisme agissant à l'échelle du Québec comme agent diffuseur. Quelques cours sont aussi donnés en collaboration avec d'autres groupes.

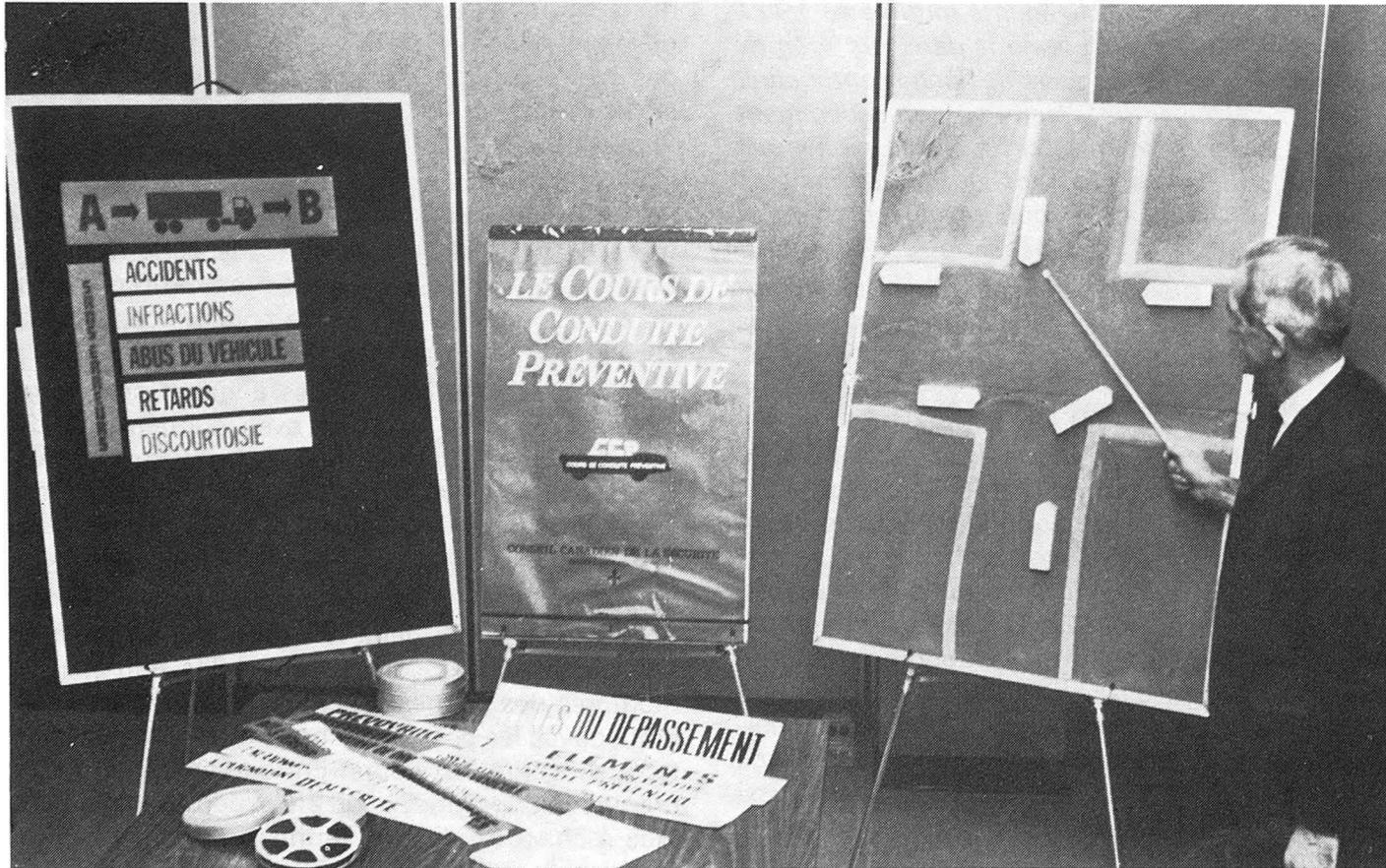
Par des conférences devant les membres de clubs sociaux ou autres organismes, ainsi que par

des émissions de radio et de télévision, les agents de la prévention routière ont pu rejoindre des groupes très divers pour exposer les moyens d'éviter les accidents routiers.

Dans le but de faciliter l'inscription aux cours de conduite préventive, le Service de la sécurité routière a préparé et expédié à 1 ½ million de détenteurs de permis de conduire une carte-réponse. Cette carte fut expédiée avec les demandes de renouvellement de permis de conduire grâce à la collaboration du Bureau des véhicules automobiles.

Les personnes intéressées à suivre ces cours devaient retourner les cartes avec leur demande de renouvellement de permis. Le total des cartes retournées s'est chiffré à 111,957, soit 7.3% du nombre de cartes expédiées.

Sur réception, les cartes furent classées par comtés et remises aux responsables des Jeunes Chambres établies dans les territoires de plus de 100 commissions scolaires régionales, afin que les membres des Jeunes Chambres puissent communiquer avec les personnes intéressées pour les inciter à s'inscrire aux cours. Entre-temps, une documentation appropriée avait été expédiée par le Service à chacune des personnes intéressées, leur fournissant les détails requis sur les cours de conduite préventive.



Collaboration du ministère aux cours de conduite préventive, organisés par la Fédération des Jeunes Chambres du Canada-français et autres organismes.

---

Dans le domaine de la sécurité agricole, le Service a collaboré à l'organisation de cours théoriques et de rodéos, principalement dans les milieux ruraux.

Les routiers professionnels ont aussi fait l'objet d'instruction spéciale au cours de l'année; plusieurs compagnies privées ont fait appel au Service de la sécurité routière pour recycler leurs chauffeurs et leur enseigner les principes plus avancés de la sécurité dans leur emploi.

Par le truchement des pistes miniatures d'éducation routière établies depuis quelques années déjà, les plus jeunes ont pu se familiariser avec les premiers éléments de la signalisation routière; un grand nombre d'enfants ont ainsi été sensibilisés aux dangers toujours présents dans la conduite d'un véhicule.

Le Service a contribué à la diffusion de cours aux cyclistes afin d'atteindre ce groupe particulier d'usagers de la route et les inciter à une plus grande prudence.

Plusieurs rallyes de sécurité ont aussi été organisés, toujours dans le but d'engager un plus grand nombre de personnes dans les questions de sécurité routière.

## **Autres initiatives**

Dans le domaine de la prévention des accidents routiers, un message filmé de 60 secondes fut produit pour diffusion à titre de service public par les postes de télévision, principalement durant la saison estivale et la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An, à des époques où les accidents de la route sont relativement plus nombreux. Ce message avait pour but de sensibiliser la population à une prudence accrue et fut diffusé abondamment au cours des périodes mentionnées.

Vers la fin de l'année 1971, certains officiers du Service ont été appelés à siéger sur le Comité interministériel de la motoneige et ont participé également à l'organisation du congrès national prévu à Québec au début de l'année 1972.

Le Service a fourni sa participation à l'élaboration et à la mise en activité du Village de sécurité de Chicoutimi-Nord.

Les agents de la prévention routière et les officiers du Service ont fait un stage de perfectionnement à Radio-Québec, à Montréal, pour se familiariser avec les techniques audio-visuelles modernes.

Le Service a fourni une aide technique et physique dans le cadre du programme Perspectives-



Piste miniature d'éducation routière

---

Jeunesse à un groupe d'étudiants de l'Université Laval durant une période de 2½ mois.

Une aide physique et technique fut également apportée lors de la Semaine provinciale du cyclisme de récréation au cours de l'été 71.

Des rencontres et des discussions sont survenues à diverses époques de l'année entre le Service et Radio-Québec pour la production de documents audio-visuels sur la sécurité routière et la sécurité en motoneige. Toutefois, il n'a pas été possible de conclure d'ententes définitives à ce sujet.

Diverses rencontres ont eu lieu au cours de l'année entre le Service et les administrateurs, coordonnateurs régionaux et locaux de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français dans le but de faire progresser davantage le programme des cours de conduite préventive.

De septembre 1971 à février 1972, sur le territoire de 20 commissions scolaires régionales, un total de 630 chauffeurs d'autobus d'écoliers ont subi un test d'aptitude pour la conduite de ces véhicules ainsi qu'un examen médical. Un total de 50 chauffeurs se sont vu enlever leur permis de chauffeur à cause de leur mauvaise vision, tandis que deux autres échouaient à l'épreuve de route.

Le responsable de la formation et de l'enseignement au Service a participé activement à l'étude

sur la réglementation des écoles commerciales de conduite ainsi qu'à la rédaction de l'arrêté en Conseil #1563 et du programme d'enseignement s'y rapportant.

En plus, le responsable de la formation et de l'enseignement a collaboré avec l'École des routiers professionnels pour la préparation des normes de qualification des personnes qui désirent enseigner la conduite automobile.

Le Service, par son personnel, a collaboré au perfectionnement de nombreux chauffeurs d'autobus d'écoliers rattachés au Service de l'éducation permanente.

La collaboration du Service s'est aussi étendue au Conseil des jeunes conducteurs du Canada à leur congrès provincial tenu à Montréal au mois de juillet 1971.

Le Service était également représenté lors du troisième Congrès national de la sécurité tenu à Saskatoon en mai 1971.

La collaboration du Service s'est aussi étendue au Conseil des jeunes conducteurs du Canada à leur congrès provincial tenu à Montréal au mois de juillet 1971.

Le Service était également représenté lors du troisième Congrès national de la sécurité tenu à Saskatoon en mai 1971.

---

**Cours de conduite préventive  
aux détenteurs de permis**

---

	Nombre de cours:	434
	Nombre de participants:	7,690
Formation d'instructeurs (CCP)	Nombre d'instructeurs:	21
Cours des instructeurs	Nombre de surveillances:	5
Formation de moniteurs (CCP)	Nombre de moniteurs:	104
Cours des moniteurs	Nombre de surveillances:	36

*Travail connexe à ce programme*

Rencontres d'organisation	44
Réunions avec le Conseil Canadien de la Sécurité	5
Réunions avec la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français	3
Conférences de presse	2
Participation aux congrès de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français	14

---

**Cours de sécurité agricole  
aux jeunes agriculteurs**

Nombre de participants:	696
Nombre de cours théoriques donnés:	11
Nombre de rodéos organisés:	3

**Cours d'éducation routière aux enfants**

Nombre d'enfants participants:	1,985
Nombre de cours donnés:	10

*Pistes miniatures d'éducation routière*

Nombre d'enfants participants:	14,392
--------------------------------	--------

**Cours de sécurité aux routiers professionnels**

Nombre de participants:	874
-------------------------	-----

**Conférences dans les clubs sociaux**

Nombre de participants:	914
Nombre de conférences:	19

**Émissions de télévision et de radio**

Nombre d'émissions TV:	3
Nombre d'émissions radio:	8

**Cours aux cyclistes**

Nombre de participants:	7,380
Nombre de cours:	138

---

### Rallyes « Sécurité »

Nombre de participants: 237

Nombre de rallyes: 5

### Vérification des véhicules

Comme par les années précédentes, l'inspection des véhicules par les centres de vérification du ministère des Transports s'est poursuivie durant la saison estivale, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 28 août 1971. À cette fin, huit (8) équipes de mécaniciens munis de l'équipement requis se sont installés dans onze (11) endroits du Québec et ont effectué un total de 42,725 inspections, dont 29,468 premières inspections et 13,257 secondes inspections.

On a enregistré 727 mises au rancart de véhicules défectueux; de plus le ministère a remis 11,816 avis aux propriétaires dont les véhicules furent trouvés défectueux à la première inspection, leur ordonnant de faire effectuer dans les 48 heures les réparations requises.

Enfin, 298 véhicules tels que les véhicules modifiés, motocyclettes, etc., ont fait l'objet d'inspections mécaniques alors que 307 autres véhicules tels que les autobus de ligne, camions, etc., ont subi une inspection à la suite de plaintes les concernant.

Le tableau ci-après donne le détail de ce travail d'inspection.

### Explication du tableau

Les quelques notes suivantes faciliteront l'étude du tableau résumant l'inspection des véhicules.

Horizontalement les chiffres indiquent les totaux cumulatifs depuis le début des inspections en septembre 1971.

*La première colonne de chiffres à gauche — ACCEPTÉS* — montre combien de véhicules inspectés ont été trouvés en bonne condition sans qu'il soit nécessaire de les soumettre à une seconde vérification.

*La deuxième colonne — REFUSÉS* — indique le nombre de véhicules jugés défectueux lors d'une première vérification, parce qu'ils pouvaient de quelque façon mettre en danger la sécurité des passagers.

*La troisième colonne — REMISÉS* — rapporte le nombre de véhicules qui, à cause de déficiences jugées importantes, doivent être temporairement empêchés de prendre la route jusqu'à ce qu'on effectue les réparations requises. Dans ce cas, les plaques d'immatriculation sont enlevées du véhicule et un permis de transit est émis pour permettre de déplacer ce véhicule de l'endroit d'inspection à celui de réparation. Lorsque le véhicule a été remis en bon état, les plaques d'immatriculation sont restituées.

---

*La quatrième colonne — RANCART —* établit le nombre de véhicules qui furent définitivement empêchés de circuler sur les routes, leur état étant tel qu'ils constituaient un danger public. Dans un tel cas, les plaques et le certificat d'immatriculation du véhicule sont retirés en permanence.

*La cinquième colonne — AVIS DE 48H —* désigne le nombre d'avis émis quand un véhicule comporte une ou des déféctuosités. En dedans de 48 heures, sous peine de sanctions, le propriétaire du véhicule doit faire corriger les déféctuosités notées et le soumettre à une nouvelle vérification.

*La sixième colonne — CERTIFIÉS —* signifie qu'une étiquette gommée, signe d'acceptation du ministère, a été apposée sur le véhicule inspecté pour attester de son bon état mécanique.

*La septième colonne — 2e VÉRIFICATION —* donne le nombre d'autobus qui ont dû subir une deuxième vérification après qu'on y eût décelé des déféctuosités lors de la première inspection.

*La huitième colonne — TOTAL —* comporte l'addition des première et seconde vérifications qui ont été effectuées sur un véhicule.

*La neuvième colonne — GRAND TOTAL —* montre le nombre total d'inspections effectuées sur le territoire d'une commission scolaire régionale donnée.

## Vérification des automobiles (été 1971)

Endroit	Acceptées	Refusées	Remisées	Rancart	Avis 48h.	Certifiés	2e vérification	Total	Grand Total
Chicoutimi	1752	2261	50	30	1999	3809	2057	4013	6070
Sherbrooke	1491	1194	62	20	873	2471	980	2685	3665
Valcartier	1026	1988	11	2	1072	2924	1898	3014	4912
Champigny	759	672	28	3	500	1339	580	1431	2011
Québec (Canardière)	1724	1483	106	74	941	2918	1194	3207	4401
Montmagny	2226	2183	45	10	1779	3982	1756	4409	6165
Longueuil	663	1014	55	44	886	1471	808	1677	2485
Montréal-Ouest	259	1099	225	100	735	953	694	1358	2052
Boul. Métropolitain									
Montréal	1336	2312	569	271	1287	2778	1442	3648	5090
Montréal (Viau)	597	1636	261	120	1176	1771	1174	2233	3407
Drummondville	940	681	36	29	547	1503	563	1621	2184
Équipe volante	39	103	30	23	12	66	27	142	169
Autres	13	17	2	1	9	97	84	30	114
<b>TOTAL:</b>	<b>12825</b>	<b>16643</b>	<b>1480</b>	<b>727</b>	<b>11816</b>	<b>26082</b>	<b>13257</b>	<b>29468</b>	<b>42725</b>



Vérification des véhicules automobiles

---

### **Vérification des autobus d'écoliers**

La période d'inspection des autobus d'écoliers est comprise entre le mois de septembre d'une année, et le mois de mai de l'année suivante.

On trouvera donc ci-après le détail des inspections effectuées de septembre 1971 à mai 1972.

Un total de 16,623 inspections furent faites sur 11,334 véhicules, ce dernier chiffre représentant la totalité des autobus d'écoliers en service dans les 55 commissions scolaires régionales du Québec.

On notera également que 5,137 avis de 48 heures furent émis, tandis que 5,393 véhicules furent acceptés et 5,941 refusés à la première inspection. Aussi, 270 véhicules furent temporairement remisés, tandis que 68 autres furent définitivement mis au rancart et ne pourront plus jamais reprendre la route pour transporter des écoliers.

À la suite de plaintes reçues au Service de la sécurité routière, 59 véhicules ont aussi fait le sujet d'enquêtes et d'inspections spéciales.

**Vérification des autobus d'écoliers  
de septembre 1971 à mai 1972**

Régionales	Acceptés	Refusés	Remisés	Rancart	Avis 48h.	Certifiés	2e vérifi- cation	Total	Grand total
Des Monts	33	86	2	0	81	114	81	119	200
Péninsule	84	56	0	1	51	134	50	140	190
Baie des Chaleurs	126	112	1	0	100	227	101	238	339
Matapédia	39	67	2	0	63	98	59	106	165
Bas St-Laurent	96	127	4	0	119	218	122	223	345
Grand-Portage	171	116	3	0	111	278	107	287	394
Pascal Taché	68	64	1	0	49	117	49	132	181
De la Chaudière	158	113	0	3	104	263	105	271	376
L'Amiante	88	150	2	0	144	226	138	238	376
Bois-Francs	103	109	0	4	103	201	98	212	310
L'Estrie	412	167	4	2	138	561	149	579	728
Provencher	35	115	0	0	85	140	105	150	255
St-François	53	113	0	0	99	148	95	166	261
Lanaudière	168	171	2	0	167	336	168	339	507
Vieilles-Forges	125	114	0	0	103	234	109	239	348
Mauricie	133	87	1	1	84	214	81	220	301
Tardivel	92	29	4	0	25	118	26	121	147
Chauveau	80	78	2	1	69	148	68	158	226
Orléans	72	27	1	1	23	98	26	99	125
Tilly	118	137	7	1	129	237	119	255	374
Louis-Fréchette	115	159	2	0	152	257	142	274	416
Jean-Talon	48	63	0	0	63	109	61	111	172
Louis-Hémon	85	96	7	0	87	175	90	181	271
Lac St-Jean	60	83	14	0	66	130	70	143	213
Lapointe	7	87	2	4	81	89	82	94	176
Saguenay	53	108	7	0	101	163	100	171	271
Charlevoix	30	77	6	0	68	102	72	107	179
Côte-Nord	61	61	13	0	48	111	50	122	172
Du Golfe	11	39	1	1	34	48	37	50	87
Des Iles	13	34	4	0	30	44	31	47	78

Régionales	Acceptés	Refusés	Remisés	Rancart	Avis 48h.	Certifiés	2e vérification	Total	Grand total
Lalonde	56	86	7	1	69	129	73	142	215
Harricana	36	101	6	1	88	127	91	137	228
Du Cuivre	96	110	5	2	99	193	97	206	303
La Vérendrye	31	28	0	1	25	58	27	59	86
Henri-Bourassa	74	95	6	3	75	149	75	169	244
Outaouais	206	232	9	4	208	414	208	438	646
Papineau	65	78	1	8	67	133	68	143	211
Laurentides	107	70	2	1	57	163	56	177	233
Dollard-Des-Ormeaux	125	155	14	1	129	257	132	280	412
Deux-Montagnes	108	73	1	0	72	176	68	181	249
Milles-Îles	79	92	8	0	84	164	85	171	256
Maisonneuve	63	87	1	4	82	136	73	150	223
Vaudreuil-Soulanges	79	92	7	4	79	167	88	171	259
Le Royer	26	148	42	5	101	132	106	174	280
Duvernay	21	141	19	0	119	144	123	162	285
Salaberry	100	42	0	0	42	140	40	142	182
Youville	79	65	0	0	63	143	64	144	208
Lignery	123	29	1	0	28	149	26	152	178
Honoré-Mercier	106	184	0	0	128	276	170	290	460
Chambly	193	213	3	4	203	399	206	406	612
Le Gardeur	15	54	10	2	41	58	43	69	112
Carignan	100	31	1	0	23	129	29	131	160
Yamaska	154	65	0	0	56	213	59	219	278
Meilleur	95	115	3	0	110	206	111	210	321
Missisquoi	19	14	1	0	12	29	10	33	43
Montréal-Métro	147	233	9	2	215	356	209	380	589
Québec-Métro	2	0	0	0	0	2	0	2	2
Inspection / Plaintes	331	445	22	6	269	678	347	776	1123
Autres	10	18	0	0	16	24	14	28	42
<b>Total:</b>	<b>5393</b>	<b>5941</b>	<b>270</b>	<b>68</b>	<b>5137</b>	<b>10682</b>	<b>5289</b>	<b>11334</b>	<b>16623</b>



# Service de l'inspection

<b>Effectifs — Véhicules — Équipement</b>				
		Québec	Montréal	Total
Surveillants routiers	(1)	45	70	115
Automobiles de patrouille	(2)	29	31	60
Roulottes-bureaux		1	1	2
Balances axiales fixes	(3)	2	1	3
Dynamomètres (balances portatives)	(4)	34	56	90

## Sommaire du travail effectué

	Québec	Montréal	Total
Nombre de véhicules interceptés	14,993	5,939	20,932
Infractions constatées à la loi de la Régie des Transports	2,938	2,233	5,171
Infractions constatées au Code de la route	8,410	2,353	10,763

Enquêtes diverses, enlèvements de plaques	2,334	1,744	4,078
---	-------	-------	-------

NOTE: — Le Service a également émis 3,265 permis spéciaux de circulation et 190 permis transitoires. Tous ces permis ont cependant été inclus dans le rapport global des « Permis spéciaux ».

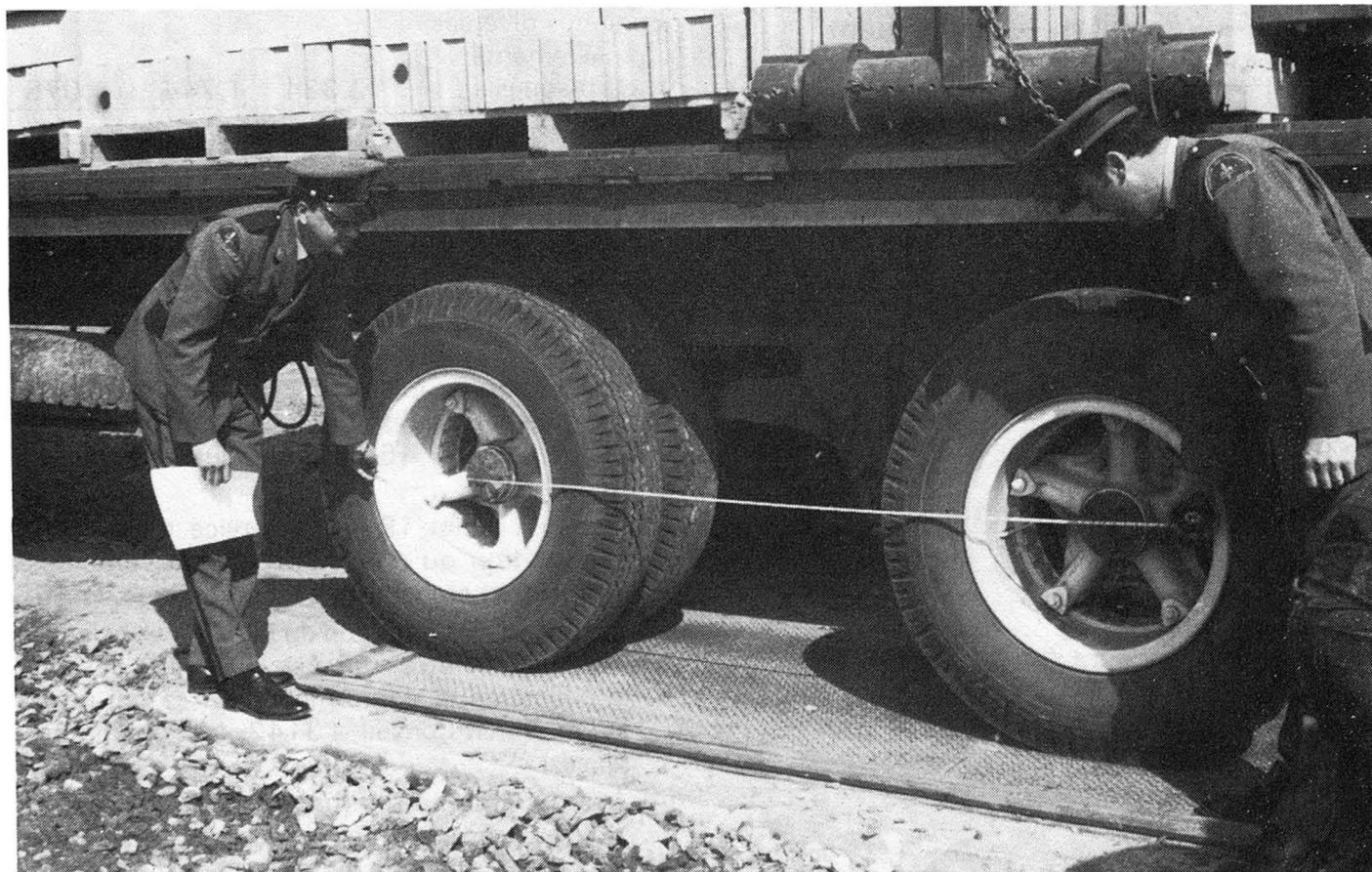
(1) Au début de l'année 1971, le service n'avait qu'une cinquantaine de surveillants routiers dans la province.

À compter de juillet 1971, il en a recruté 15 de plus pour le district de Québec et à compter de septembre, 45 de plus pour le district de Montréal.

(2) Jusqu'à juillet 1971, le service n'avait à sa disposition qu'une quinzaine de véhicules. Cependant ce nombre a été augmenté de 45.

(3) En attendant l'adoption du bill 23, ces balances ne peuvent être utilisées que pour des fins d'éducation et d'information en ce qui a trait à l'arrêté en Conseil #3142. (pesanteurs permises).

(4) Les dynamomètres (balances portatives) ne peuvent non plus être utilisés avant l'adoption du bill 23, que pour les seules fins d'éducation et d'information.



Contrôle du transport lourd

## PERMIS SPÉCIAUX

**Émission de permis spéciaux conformément aux dispositions des arrêtés en Conseil # 1045 du 27 mai 1964 et # 1913, # 1916 et # 1917 du 26 juin 1969, et # 3142 du 14 septembre 1971.**

A) Permis spéciaux émis en conformité avec les dispositions de l'arrêté en Conseil # 1045 du 27 mai 1964 et # 3142 du 14 septembre 1971.

	Gratuits	\$ 2.00	\$ 10.00	\$ 25.00	\$ 50.00	\$ 75.00	\$ 100.00	
Québec	144	49	2665	323	70	54	398	
Montréal	<u>172</u>	<u>211</u>	<u>3600</u>	<u>281</u>	<u>331</u>	<u>110</u>	<u>314</u>	
Totaux:	316	260	6265	604	401	164	712	
Total des permis émis:							8,722	
Total perçu:								\$ 173,825.75

B) Permis transitoires émis en conformité avec les dispositions de l'arrêté en Conseil # 1913 du 26 juin 1969.

QUÉBEC-permis à \$ 10.00 chacun:	330	—
MONTRÉAL-permis à \$ 10.00 chacun:	<u>715</u>	—
	1045	
Total des permis émis:		1,045
Total perçu:		\$ 10,450.00

---

C) Permis émis en vertu de l'arrêté en Conseil #1916 du 26 juin 1969

Ce genre de permis est émis du bureau de Québec seulement.

permis à \$25.00 chacun: 121 —

Total des permis émis: 121

Total perçu: \$3,025.00

---

D) Permis émis en vertu de l'arrêté en Conseil #1917 du 26 juin 1969

QUÉBEC-permis à \$50.00 chacun: 148 —

MONTRÉAL-permis à \$50.00 chacun: 526

674

Total des permis émis: 674

Total perçu: \$33,700.00

Grand total: permis émis: 10,562

montant perçu: \$221,000.75

---

# Service maritime

---

Le Québec paie des subventions aux compagnies de navigation desservant des endroits isolés et des points stratégiques ne pouvant être reliés autrement que par navire depuis 1920.

Les liaisons essentielles de l'après-Première Guerre Mondiale étaient la Côte Nord, du Saguenay à Blanc-Sablon, les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie. À cette époque, les services subventionnés assuraient les communications vitales entre Montréal, Québec et des centres de peuplement isolés qui tiraient leur subsistance des moyennes et grandes pêches. De par leur nature, ces services ne pouvaient compter sur les frets pour combler des dépenses d'opération très élevées occasionnées par l'obligation de maintenir un équipage assez grand pour rencontrer les exigences du transport de passagers.

Les développements miniers de la Haute-Côte-Nord et l'ouverture de moulins à papier ont, depuis 1945, sensiblement modifié ce tableau économique. Ces développements nécessitèrent la mise en oeuvre de capitaux plus élevés afin d'ouvrir des routes et permettre à l'avion, dont la guerre avait révélé les possibilités illimitées, de relier les grands centres.

La Haute-Côte-Nord jusqu'à Sept-Îles n'est plus constituée de petits postes à peuplement isolé. Les

transformations qu'ont subies ses structures ont triplé sa population. Les grandes industries qui s'y sont implantées ont ouvert des perspectives immenses au trafic fluvial.

Les compagnies subventionnées qui, jusqu'alors, ne pouvaient vivre de leurs frets, auraient pu devenir rentables et se passer de subventions d'autant plus que l'avènement du moteur diesel venait réduire leur coût d'opération. Mais cette manne attira un grand nombre de concurrents qui n'ont pas à faire face aux exigences d'un service régulier et au fardeau du transport des passagers. Ces petites entreprises de navigation attirées par ce trafic nouveau et faisant le transport à des coûts moindres, rongèrent les revenus des entreprises subventionnées; cela fit que, jusqu'à l'ouverture de la route numéro 15, le gouvernement provincial, afin de conserver des services réguliers absolument nécessaires tant en fret qu'en passagers, dût continuer à subventionner les compagnies capables de se plier aux servitudes de tels services.

Depuis que la route numéro 15 se rend jusqu'à Sept-Îles et que le camion, l'autobus et l'avion peuvent assurer des services normaux, le Gouvernement du Québec n'accorde plus de subventions dans le secteur s'étendant à l'ouest de Sept-Îles. Il lui faut cependant assurer les services maritimes

---

de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord tant et aussi longtemps que la route numéro 15 ne s'étendra pas jusqu'à Blanc-Sablon.

Ce développement important de la Haute-Côte-Nord a modifié également les relations Côte-Sud — Côte-Nord et de ce fait oblige le Gouvernement du Québec à repenser le système des subventions aux services maritimes entre les deux rives.

En effet, il est normal et cette politique doit être envisagée dans la perspective d'une régénération économique importante, que le Bas-St-Laurent puisse être relié à Baie-Comeau et à Sept-Îles par des moyens de transport rapides, économiques et efficaces et cela, durant toute l'année. C'est pourquoi, les subventions gouvernementales aux transports s'orienteront dans les années à venir vers l'établissement, à des points stratégiques, de services de traversiers brise-glace à embarquement et débarquement par les bouts, afin que le Bas-St-Laurent puisse concurrencer sur les marchés de Baie-Comeau et Sept-Îles les produits en provenance de régions plus favorisées.

### **Principes généraux présidant à l'attribution des subventions**

Le gouvernement du Québec a subventionné pendant l'année fiscale 1971-72, quatorze services maritimes et un service aérien.

En général, le gouvernement évite de donner deux subventions à des compagnies différentes pour desservir les mêmes points et s'attache à bien définir la nécessité du service et son caractère déficitaire.

#### **Nécessité du service**

- a) revue des autres moyens de transport s'il en existe;
- b) conséquences de l'introduction ou du retrait du service sur l'économie des régions à desservir;
- c) analyse des statistiques des frets et des passagers à transporter;
- d) études des taux proposés;
- e) revue de l'aspect technique du (des) navire (s) à mettre sur les services;
- f) études démographiques des régions;
- g) importance du service par rapport aux facteurs psychologiques, économiques et sociologiques des régions à desservir.

#### **Aspects financiers du service subventionné**

Analyse des montants recommandés ou refusés en fonction:

- a) de l'horaire en vigueur et des taux chargés;
- b) des possibilités du transport;
- c) des difficultés portuaires et climatiques;

- 
- d ) des bureaux d'affrètement;
  - e ) des coûts de revient et des revenus à la tonne;
  - f ) coût du navire et des transformations s'il y a lieu;
  - g ) coût d'opérations;
  - h ) coût d'administration;
  - i ) coût de la finance;
  - j ) études des services compétitifs s'il y a lieu;
  - k ) analyse des personnes ou des compagnies qui demandent des subsides afin de s'assurer qu'ils peuvent donner le service en toute sécurité et selon une saine économie des deniers publics;
  - l ) longueur du contrat en fonction des coûts et de la nécessité du service.

Des inspections ont été faites sur tous les navires subventionnés en 1971-72; ces navires ont été trouvés satisfaisants et rencontrent les exigences du ministère des Transports de la Province de Québec, section Maritime.

Le Ministère des Transports est propriétaire de deux traversiers: le TROIS-RIVIÈRES, le RADISSON.

- 1 ) Le *TROIS-RIVIÈRES*, cédé en location à la Compagnie de Navigation Cartier Ltée, pour le service de l'Île-aux-Coudres en période d'été.
- 2 ) Le *RADISSON*, qui était cédé en location à la

Traverse de Lévis Ltée pour améliorer la qualité du service d'été entre Québec et Lévis, a été remis au Gouvernement le 3 décembre 1971; il est immobilisé présentement à Sorel.

Par ailleurs, deux (2) autres traversiers ont été vendus; ce sont:

- 1 ) Le LAVIOLETTE a été vendu comme rebut par l'entremise du Service des achats pour la somme de \$4,000.00
- 2 ) Le MANIC, vendu au gouvernement fédéral pour la somme nominale de \$1.00 pour faire le service entre les Îles-de-la-Madeleine et Souris, I.P.E. Cependant, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un montant de \$6,000,000.00 à la Province pour la construction d'un traversier brise-glace, pour relier les deux rives du St-Laurent en hiver.

De plus, les deux traversiers mis en construction à Lauzon pour le service Québec-Lévis ont été mis à flot le 29 avril 1971. Ils ont été livrés au gouvernement les 7 et 14 juin après des essais satisfaisants. Ils sont entrés en service le 2 décembre 1971. Les traversiers peuvent accommoder 65 à 70 voitures et 700 passagers. Ils sont renforcis pour la glace; par conséquent, ils peuvent naviguer en toutes saisons dans des conditions de glace normale.

---

## Classification des subventions maritimes

### Service de la Côte-Nord

- a) **d'été:** Montréal — Québec — Blanc-Sablon: 4 fois par mois.  
Rimouski — Sept-Îles — Blanc-Sablon: 1 fois par semaine.
- b) **d'hiver:** 2 voyages par mois de Québec vers Rivière-au-Tonnerre — Mingan et Havre-St-Pierre avec extension jusqu'à Blanc-Sablon, les 15 décembre, 15 janvier et 1er février. Tous ces services ont été donnés par l'Agence Maritime Inc., dont le contrat prend fin le 31 décembre 1974.

**TOTAL:** \$ 391,000.00

### Service des Îles-de-la-Madeleine

Montréal — Québec — Les Îles-de-la-Madeleine (Coopérative de Transport Maritime et Aérien)

**TOTAL:** \$ 75,000.00

### Les traversiers

Île-aux-Grues — Mongmagny (Paul-Eugène Lavoie)	7,000.00
Trois-Pistoles — Les Escoumins (Paul-Émile Lévesque)	5,000.00
Rivière-du-Loup — St-Siméon (Cie de Traverse Rivière-du-Loup — St-Siméon)	20,000.00
Matane — Godbout (La Cie de Traverse Matane-Godbout Ltée)	50,000.00
Havre-Aubert — Cap-aux-Meules via l'Île d'Entrée (été, hiver) (Ernest Cormier)	18,000.00

---

Sorel — Berthier (Cie de Traverse du St-Laurent Ltée)	41,715.00
St-Juste-du-Lac — Notre-Dame-du-Lac (Syndicat Coopératif de la Traverse St-Juste-du-Lac)	28,500.00
Lotbinière — Deschambault (Cie de Traverse Lotbinière-Deschambault)	5,000.00
Québec — Lévis (Société des Traversiers Québec-Lévis)	480,000.00
Matane — Godbout: hiver (La Cie de Traverse Matane-Godbout Ltée)	150,000.00
Île-aux-Coudres — St-Joseph de la Rive (Cie de Navigation Cartier Ltée)	91,375.87
Baie Ste-Catherine — Tadoussac (Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay)	743,000.00
Île-aux-Grues — Montmagny (Montmagny Air Service)	8,000.00
<b>TOTAL:</b>	<b>\$1,647,590.87</b>

**TOTAL:** \$1,647,590.87

**GRAND TOTAL DES  
SUBVENTIONS PAYÉES:**  
\$2,113,590.87

**BUDGET RÉGULIER:** \$2,152,500.00

**DISPONIBILITÉ:** \$ 38,909.13

---

## Détail des traverses

- 1- Havre-Aubert — Cap-aux-Meules  
via l'Île-d'Entrée  
Capitaine Ernest Cormier
- 2- Île-aux-Coudres — Les Éboulements  
Cartier Navigation Ltée
- 3- Île-aux-Grues — Montmagny (service d'été)  
Capitaine Paul-Eugène Lavoie
- 4- Matane — Godbout  
Cie Traverse Matane-Godbout Ltée
- 5- Montréal — Québec — Les Îles-de-la-Madeleine  
Coopérative de Transport Maritime et Aérien
- 6- Montréal — Québec — Rimouski —  
Blanc-Sablon  
Service d'été et d'hiver  
Agence Maritime Inc.
- 7- Rivière-du-Loup — St-Siméon  
Cie Traverse Rivière-du-Loup — St-Siméon Ltée
- 8- Québec — Lévis  
Traverse de Lévis Ltée
- 9- St-Juste-du-Lac — Notre-Dame-du-Lac  
Syndicat Coopératif Traverse St-Juste-du-Lac
- 10- Trois-Pistoles — Escoumins  
Cie de Navigation Trois-Pistoles Ltée
- 11- Lotbinière — Deschambault

- Cie Traverse Lotbinière-Deschambault
- 12- Île-aux-Grues — Montmagny  
(service aérien hiver)  
Montmagny Air Service
  - 13- Baie-Ste-Catherine — Tadoussac  
Cie de Navigation Charlevoix-Saguenay
  - 14- Matane-Godbout — Baie-Comeau  
Traverse Matane-Godbout Ltée
  - 15- Sorel — Berthier  
Cie Traverse du St-Laurent Ltée

### Havre-Aubert — Cap-aux-Meules

#### *VIA L'ÎLE-D'ENTRÉE*

**CONTRACTEUR:** Monsieur Ernest Cormier

**SUBSIDE PROVINCIAL:** \$18,000.00

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1974

**TRANSPORT:** Passagers: 1,878

**HISTORIQUE:** Ce service existe depuis longtemps mais il n'a pris son caractère de service régulier subventionné qu'en 1946, année où Évariste Montigny acheta le navire « Marguerite M ». La subvention a été augmentée graduellement. Ce service est surtout en fonction à l'Île-d'Entrée où vivent quelque 400 personnes de langue anglaise.

---

**DISTANCE:** Île-d'Entrée — Havre-Aubert — Cap-aux-Meules: 35 milles aller-retour

**INDUSTRIE:** Grandes pêches

**SERVICE:** Cap-aux-Meules — Havre-Aubert — Île-d'Entrée (été) par bateau. En hiver le service se fait par avion entre Cap-aux-Meules et l'Île-d'Entrée. Les deux services sont donnés par le même entrepreneur depuis le 1er avril 1971.

### **Île-aux-Coudres — Les Éboulements**

**COMPAGNIE:** La Compagnie de Navigation Cartier Ltée.

**SUBSIDES:**

Fédéral:	\$44,000.00
Provincial:	\$91,375.87

**NAVIRES:** V.M. Marjolaine; V.M. Trois-Rivières.

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1972.

**SERVICE:** Un service régulier de traversiers tant pour les automobiles, camions que pour les passagers et le fret léger, entre St-Joseph-de-la-Rive et St-Bernard de l'Île-aux-Coudres, à l'année longue, suivant les horaires approuvés par la Régie des Transports du Québec.

**HISTORIQUE:** Ce service est subventionné depuis 1930. En 1959, un groupe de patrons bateliers achetèrent le « Marjolaine » et formèrent

l'actuelle Compagnie de Navigation Cartier. Après des transformations coûteuses, ce navire put assurer un service d'hiver mettant ainsi fin à la tradition des canots à glace. Au printemps de 1969, le Gouvernement loua à la compagnie, du 15 mai au 31 octobre, le traversier « Trois-Rivières » pour améliorer le service durant la saison estivale. Ce navire peut transporter 70 véhicules. Il a été en service du 1er mai 1971 au 4 janvier 1972.

**DISTANCE:** 2 milles nautiques.

**TRANSPORT:**

Passagers:	110,124
Automobiles:	51,347
Camions:	3,544

**INDUSTRIE:** Agriculture générale (marginale); extraction de la tourbe; industrie touristique naissante.

**POPULATION:** 1,500 personnes.

À cause d'une économie agricole déficitaire et du déclin du cabotage traditionnel, l'Île se saigne de sa population active. Les secteurs du centre de la pyramide émigrent vers Québec et Montréal. C'est pourquoi, même si, en chiffre absolu, la population de l'Île est demeurée stationnaire durant la dernière décade, démographiquement, elle accuse une diminution.



Traversier "V.M. Marjolaine", entre St-Joseph-de-la-Rive et l'Île-aux-Coudres

---

**AUTRES MOYENS DE TRANSPORT:** Jusqu'à l'avènement du service d'hiver, le Gouvernement provincial subventionnait un service d'avion durant l'hiver. Depuis, le Service Central Aérien du ministère s'occupe, avec le ministère de la Santé, des cas d'urgence.

### **Île-aux-Grues — Montmagny**

#### *SERVICE D'ÉTÉ*

**COMPAGNIE:** Paul-Eugène Lavoie.

#### **SUBSIDES:**

Fédéral:	\$ 10,000.00
Provincial:	\$ 7,000.00

**NAVIRE:** « V.M. Lévisienne ».

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1974.

**SERVICE:** Un service de passagers, de fret, véhicules et malle entre l'Île-aux-Grues et Montmagny.

**HORAIRE:** Un voyage tous les jours sujet au décalage de la marée.

**DISTANCE:** 6 milles.

**HISTORIQUE:** Ce service est subventionné depuis 1946. En 1958, grâce à la mise en service du « V.M. St-Jacques », il devint possible de transporter un véhicule dans l'Île, par voyage. En 1967, un nouveau navire a été mis en service,

pouvant transporter cinq (5) automobiles par voyage et environ 200 tonnes de marchandises.

#### **TRANSPORT:**

Passagers:	4,760
Automobiles:	475
Tracteurs:	13
Porcs et veaux:	395
Barils:	3,020
Boeufs:	88
Tonnes de marchandises:	413

**PRODUCTION:** Animaux de boucherie; lait et crème; patates. Les exportations de produits agricoles sont absorbées par le marché de Montmagny.

**POPULATION** Environ 500 âmes avec une tendance démographique à la diminution.

**CONCURRENCE** Les frères Lachance de Montmagny maintiennent un service de yacht, sur demande, entre Montmagny et les îles environnantes.

### **Matane — Godbout**

**COMPAGNIE:** Compagnie de Traverse Matane-Godbout Ltée.

**SUBSIDE:** \$ 50,000.00

**NAVIRE:** « N.A. Comeau » construit aux chantiers Carvel (George Brown) de Greenock, Écosse,

---

au coût de \$672,000.00 et le « Sieur D'Amours » mis en service le 16 juin 1966 au coût de \$2,500,000.00. La compagnie a également construit un quai et un embarcadère à Godbout, au coût de \$248,000.00. Ce quai et embarcadère ont été vendus au Gouvernement fédéral en 1964.

**FIN DU CONTRAT:** Le 31 mars 1974.

**SERVICE:** Un service régulier de traversiers, cinq (5) fois par jour, entre Matane, Godbout et Baie-Comeau, durant la saison de navigation.

**TRANSPORT:**

Passagers:	154,648
Véhicules:	42,544
Camions:	6,635

**HISTORIQUE:** Le 14 octobre 1959, la Régie des Services Publics accordait à un groupe d'hommes d'affaires de Matane un permis pour la mise en service d'un traversier entre les endroits sus-mentionnés. Le premier navire est entré en service au printemps 1962.

**Montréal—Québec—  
Les Îles-de-la-Madeleine**

**COMPAGNIE:** La Coopérative de Transport Maritime et Aérien

**SUBSIDES:**

Fédéral:	\$ 130,000.00
Provincial:	\$ 75,000.00

**NAVIRE:** « M.V. C.T.M.A. ». Ce dernier navire a été acheté au Danemark en 1969.

**FIN DU CONTRAT:** Le 31 mars 1979.

**SERVICE:** Un service hebdomadaire de transport de marchandises générales de Montréal et Québec vers les Îles-de-la-Madeleine.

**HISTORIQUE:** La première mention d'un subside provincial pour l'aide au transport aux Îles-de-la-Madeleine remonte en 1921, (S. R. P. Q. 11 Georges V, Loi des Subsidés, Chapitre 1, Cédule B). Cette année-là, afin de relier plus adéquatement la région de la Côte-Nord et les Îles-de-la-Madeleine au reste de la province, le Gouvernement du Québec verse une somme de \$25,000.00 à la Compagnie Clarke Brothers. Par la suite, Clarke Steamship Co., assure la liaison Montréal — Québec — Côte de Gaspé — Îles-de-la-Madeleine. Le dernier navire « V.M. North Gaspé » quitte la ligne en 1960.

La Coopérative de Transport Maritime et Aérien reçoit des subsides provinciaux depuis 1947. Le service actuel a réellement pris de l'ampleur au début de la saison de navigation de 1961, à cause de l'abandon par Clarke Steamship de la ligne traditionnelle.

---

**POPULATION:** Environ 15,000 âmes.

**TRANSPORT:**

Montréal — Îles-de-la-Madeleine	13,285 tonnes
Québec — Îles-de-la-Madeleine	3,089 tonnes
Rimouski — Îles-de-la-Madeleine	266 tonnes
Gaspé — Îles-de-la-Madeleine	543 tonnes
Îles-de-la-Madeleine — Montréal	3,242 tonnes
Îles-de-la-Madeleine — Québec	608 tonnes
Îles-de-la-Madeleine — Rimouski	33 tonnes
Îles-de-la-Madeleine — Gaspé	328 tonnes

---

TOTAL de marchandises transportées: 21,384 tonnes

Passagers: 955

**IMPORTATION:** 90% de la marchandise qui entre aux îles provient du Québec: agrès de pêche, machinerie et équipement, matériaux de construction, produits alimentaires, meubles, automobiles et camions, essence et huile.

**EXPORTATION:** 90% du poisson vendu est expédié par Halifax à destination des États-Unis ou de l'Amérique du Sud. Une certaine quantité de ce poisson expédié et mis en marché aux États-Unis revient au Canada.

**Rivière-du-Loup — St-Siméon**

**COMPAGNIE:** La Traverse Rivière-du-Loup — St-Siméon Ltée.

**SUBSIDES:**

Fédéral:	\$21,000.00
Provincial:	\$20,000.00

**NAVIRE:** «Trans-St-Laurent».

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1973.

**SERVICE:** Un service de traversiers entre Rivière-du-Loup et St-Siméon.

**HORAIRE:** 3 voyages par jour du 1er mai au 31 novembre; 4 voyages par jour durant la saison estivale; le service a été prolongé du 1er décembre 1968 au 8 janvier 1969.

**HISTORIQUE:** Au début du XXe siècle, un navire de bois, le « V.M. Mahone », donnait un service entre Rivière-du-Loup et Tadoussac à l'année longue, le navire accostant en hiver le pont de glace. Le « Mahone » cessa ses opérations en 1916. L'actuelle compagnie reprit la ligne en 1927. Ce service fut toujours subventionné par la Province.

**TRANSPORT:**

Passagers:	146,398
Automobiles:	47,487
Camions:	1,944

---

**PRODUCTION DES RÉGIONS DESSERVIES:** Le besoin agricole du Moyen-St-Laurent a de grandes possibilités; celui du Saguenay est riche et possède un centre de mise en marché.

**PROJETS:** Le traversier brise-glace « Trans-Saint-Laurent » a été construit en vue d'assurer une liaison éventuelle Cacouna-Tadoussac, à l'année longue, lorsque le port de Cacouna sera achevé.

**Québec — Montréal — Rimouski — Blanc-Sablon**

*SERVICE D'ÉTÉ ET D'HIVER*

**COMPAGNIE:** Agence Maritime Inc.

**SUBSIDES:**

Fédéral:	\$ 732,000.00
Provincial:	\$ 391,000.00

**NAVIRES:** « V.M. Fort Mingan »; « V.M. Fort Ramesay »; « V.M. Fort Lauzon ».

D'autres navires sont également nolisés le printemps et l'automne lorsqu'il y a surplus de marchandises.

**FIN DU CONTRAT:** 31 décembre 1974.

**DESCRIPTION DES SERVICES:**

a ) un service régulier toutes les semaines pour le fret entre Montréal, Québec et Blanc-Sablon, avec arrêts, aller et retour, à Havre-St-Pierre, Natashquan, Harrington, Tabatière, Mingan, Baie Johan-Beetz, Kegaska, Romaine, Tête-à-la-Baleine, Baie-des-Moutons, St-Augustin, Rivière-St-Paul et Bradore, avec privilège de faire escale à d'autres ports non mentionnés dans ce contrat pourvu que de tels arrêts n'interviennent pas avec le service régulier toutes les semaines.

b ) un voyage par semaine tant pour le fret que pour les passagers entre Rimouski et les ports intermédiaires entre Sept-Îles et Blanc-Sablon.

**SERVICE D'HIVER:**

c ) deux voyages par mois en hiver en provenance de Québec ou Rimouski en direction du Havre-St-Pierre selon les conditions de la glace et du temps. Le navire doit arrêter également à Rivière-au-Tonnerre et à Mingan avec extension le 15 décembre, 15 janvier et 1er février jusqu'à Blanc-Sablon.

Ce service constituant la prolongation de celui d'été remonte à l'année 1928. Au début, il couvrait la Côte-Nord, de Pointe-au-Pic à Havre-St-Pierre et

---

était le seul lien reliant les postes de la Côte-Nord à ceux de la Côte-Sud. Aujourd'hui, le Gouvernement provincial ne subventionne qu'une compagnie pour le secteur s'étendant à l'est de Sept-Îles.

**HISTORIQUE:** Ces services sont subventionnés depuis 1902, mais depuis 1921, la Compagnie Clarke était la seule compagnie subventionnée à opérer dans le secteur de la Basse-Côte-Nord. Cependant, après les demandes de soumissions publiques, le contrat a été accordé à l'Agence Maritime pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er janvier 1970 au 31 décembre 1974.

**INDUSTRIE:** À part la mine de Havre-St-Pierre, la seule industrie est celle de la pêche.

**PEUPLEMENT:** Les deux centres les plus importants à l'est de Sept-Îles sont Havre-St-Pierre et Natashquan. Les Îles-de-la-Madeleine semblent être le lieu d'origine de la plupart des familles canadiennes françaises de ce secteur. Le recensement fédéral de 1871 donne 862 habitants à Havre-St-Pierre, 358 à Natashquan. Celui de 1951 donne 1,856 habitants à Havre-St-Pierre et 435 à Natashquan. Par contre, un certain nombre de Montagnais vivent dans de petits villages disséminés partout le long de la Côte. Ainsi, à Pointe-Pa-

rent, il y a 46 familles de Montagnais inscrites aux registres de la mission.

**FRET ET PASSAGERS:**

Service « A »	Fret:	24,740 tonnes
Service « B »	Passagers:	8,230
	Fret:	7,297 tonnes
Service « C »	Fret:	2,517 tonnes

**Autres moyens de transport:**

- 1) **AVIATION:** La Compagnie Québécois dessert la Moyenne et la Basse-Côte-Nord, en marchandises d'un besoin urgent, en passagers et transporte la malle durant l'hiver.
- 2) **TRANSPORT ROUTIER:** Aucune route (à l'est de Sept-Îles) ne relie ces secteurs au centre de la Province. Cependant, une route relie Sheldrake à Havre-St-Pierre soit une distance de 75 milles.
- 3) **PAR BATEAU:** Quelques compagnies de navigation affrètent sporadiquement des navires pour ce secteur.

**Québec — Lévis**

**CONTRACTEUR:** La Société des Traversiers Québec-Lévis.

**SUBSIDE:** \$480,000. pour le transport gratuit



Traversier "V.M. Alphonse Desjardins" entre Québec et Lévis



---

Il » plus moderne et pouvant transporter 30 automobiles, a été mis en service au début d'avril 1968.

**CONTRAT:** 31 mars 1973.

**SERVICE:** Deux voyages réguliers, tous les jours, entre Trois-Pistoles et Les Escoumins. L'horaire est cependant sujet au décalage de la marée.

**HISTORIQUE:** Ce service existe depuis 1911. En 1957, le contrat de malle fût abandonné, réduisant ainsi les bénéfices de \$3,400.00; le Gouvernement provincial décida de subventionner le service et fût par la suite imité par le fédéral qui décida d'abandonner sa subvention en 1968, donnant comme raison que c'était de juridiction provinciale.

**TRANSPORT:**

Passagers:	21,763
Automobiles:	10,548
Camions:	1,791

**AUTRES MOYENS DE TRANSPORT:** Ce service n'a aucun concurrent sur sa ligne propre; il est situé à mi-chemin entre Rivière-du-Loup et Rimouski où des services de traversiers opèrent entre St-Siméon et Rivière-du-Loup et Pointe-au-Père à Forestville.

**INDUSTRIE:** Agriculture dans la région de Trois-Pistoles, coupe de bois et mise en marché de bois d'oeuvre et de bois de construction; échanges de

matériel et de main-d'oeuvre entre les deux rives; expéditions de lait vers la Haute-Côte-Nord. Depuis que le poste des Escoumins est devenu station de pilotage, le traversier rend de grands services aux pilotes qui doivent aller prendre des navires aux Escoumins.

**DISTANCE:** Trois-Pistoles aux Escoumins: 14 milles nautiques.

### **Lotbinière — Deschambault**

**COMPAGNIE:** Traverse Lotbinière-Deschambault Inc.

**SUBSIDE:** Provincial: \$5,000.00

**FIN DU CONTRAT:** Subvention spéciale.

**HORAIRE:** Voyage sur demande, sujet au décalage de la marée.

**TRANSPORT:** Véhicules: 1,325

**HISTORIQUE:** Ce service de traversiers existe depuis une centaine d'années. Situé à mi-chemin entre le pont de Québec et le pont de Trois-Rivières, il rend de grands services aux cultivateurs des deux rives qui empruntent ce service de traversiers pour le transport de calco de St-Marc-des-Carières destiné aux cultivateurs de la Rive-Sud.

**DISTANCE:** 2½ milles, aller-retour

---

**INDUSTRIE:** Agriculture  
144 jours navigables  
615 traversées

### **Île-aux-Grues — Montmagny**

#### *SERVICE AÉRIEN D'HIVER*

**COMPAGNIE:** Montmagny Air Service, propriété de Gilles Couillard, de Cap St-Ignace.

**SUBSIDE:** Provincial: \$8,000.00

**AVIONS:** Trois avions montés sur skis.

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1972.

**SERVICE:** Une envolée régulière tous les jours entre l'Île-aux-Grues et l'aéroport de Montmagny.

**HISTORIQUE:** Ce service existe depuis 1958. En 1963, le propriétaire a amélioré ses terminus en construisant à Montmagny un hangar pour abriter ses avions et un atelier de réparations.

Un service d'autobus relie les pistes d'atterrissage aux différents points stratégiques des localités à desservir.

**TRANSPORT:** Trois (3) avions montés sur skis:  
Cessna CF — HWP — 180C — 320 passagers  
Aeronca CF — DDE — 15A.C. — 918 passagers  
Aeronca CF — IZM — 15A.C. — 854 passagers

**PASSAGERS** 2,092

**MARCHANDISE:** 64,840 livres

**INDUSTRIE:** Agriculture

**POPULATION:** 426 habitants

### **Baie-Ste-Catherine — Tadoussac**

**COMPAGNIE:** La Compagnie de Navigation Charlevoix-Saguenay

**SUBSIDE:** \$743,000.00

**NAVIRES:** V.M. SAGUENAY; V.M. CHARLEVOIX

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1974.

**SERVICE:** Un service régulier de traversiers entre l'Anse-à-l'Eau et l'Anse-au-Portage à l'embouchure du Saguenay (à l'année longue).

**HORAIRE:** Généralement, le navire accomplit durant l'été un voyage tous les quarts d'heure.

En hiver, l'horaire est modifié et les voyages ont lieu toutes les demi-heures durant le jour, de 07:00 à 23:45, plus trois voyages de nuit afin de permettre le passage rapide des camions et des voitures chargés de marchandises dangereuses.

**TARIFS:** Gratuité complète accordée le 12 avril 1970.

#### **TRANSPORT:**

Passagers: 350,001

Automobiles: 234,402

---

Camions: 57,476

Voyages: 35,587

**HISTORIQUE:** Ce service constitue en fait un pont enjambant le Saguenay et servant de trait d'union aux deux tronçons de la route numéro 15. Il est donc aussi vieux que la route elle-même. La Cie de Navigation Charlevoix — Saguenay y maintient en service deux navires, les V.M. SAGUENAY et V.M. CHARLEVOIX.

### **Matane-Godbout — Baie-Comeau**

#### *SERVICE D'HIVER*

**COMPAGNIE:** Traverse Matane-Godbout Ltée.

**NAVIRES:** Manic et Sieur D'Amours.

**SUBSIDE:** \$150,000.00

**FIN DU CONTRAT:** 31 mars 1972.

**SERVICE:** Deux voyages par jour suivant les conditions de la glace.

#### **TRANSPORT:**

Passagers: 16,778

Autos: 5,073

Camions: 1,523

### **Sorel — Berthier**

**COMPAGNIE:** Traverse du St-Laurent Ltée.

**NAVIRE:** Lucien L.

#### **SUBSIDES:**

Fédéral: \$50,000.00

Provincial: \$41,715.00

**CONTRAT:** Subvention spéciale accordée par C.T. No 60845, du 12 janvier 1972, pour desservir les deux villes ci-haut mentionnées qui étaient isolées de 10:30 p.m. à 6:30 a.m. durant l'hiver.

# Service aérien

---

Le Service aérien a pour rôle, au sein du Gouvernement du Québec, d'assurer à ce dernier les moyens de transport rapide que requiert de plus en plus son fonctionnement tant pour ses tâches administratives que pour les services urgents qu'il offre au public.

À cette fin, il est responsable de la mise en service et de l'entretien de 29 avions de divers types selon leur fonction.

Les ministres et haut-fonctionnaires peuvent bénéficier de ce service qui leur offre une plus grande facilité de transport. De plus, le Service doit s'occuper des divers travaux spécifiques, comme par exemple, la lutte aux feux de forêts, le transport des blessés des régions isolées, etc.

En conséquence, il revient au Service aérien de maintenir continuellement à son service un personnel qualifié qui est composé de pilotes, mécaniciens ainsi que tout le personnel nécessaire.

On trouvera ci-après les détails relatifs à ces responsabilités.

## AVIONS

---

Nombre	Type	Enregistrement
AFFAIRES		
1	Hawker Siddeley DH-125	CF-PQG
1	Douglas DC-3	CF-PQE
1	Fairchild F-27F	CF-PQH
1	Beechcraft Super E18S (jusqu'au 24 mars 1971)	CF-PQA
BROUSSE		
2	De Havilland « Beaver »	CF-PQB CF-PQC
1	Hélicoptère Hughes 500	CF-PQS
1	Hélicoptère Bell Jet Ranger (depuis novembre 1971)	CF-PQT
CITERNES		
6	PBY-5A « Canso »	CF-PQF CF-PQK CF-PQL CF-PQM CF-PQO CF-PQP

---

15 Canadair « CL-215 »

CF-TUU  
CF-TUV  
CF-TUW  
CF-TXA  
CF-TXB  
CF-TXC  
CF-TXE  
CF-TXG  
CF-TXI  
CF-TXJ  
CF-TXK  
CF-YWO  
CF-YWP  
CF-YWQ  
CF-YXG

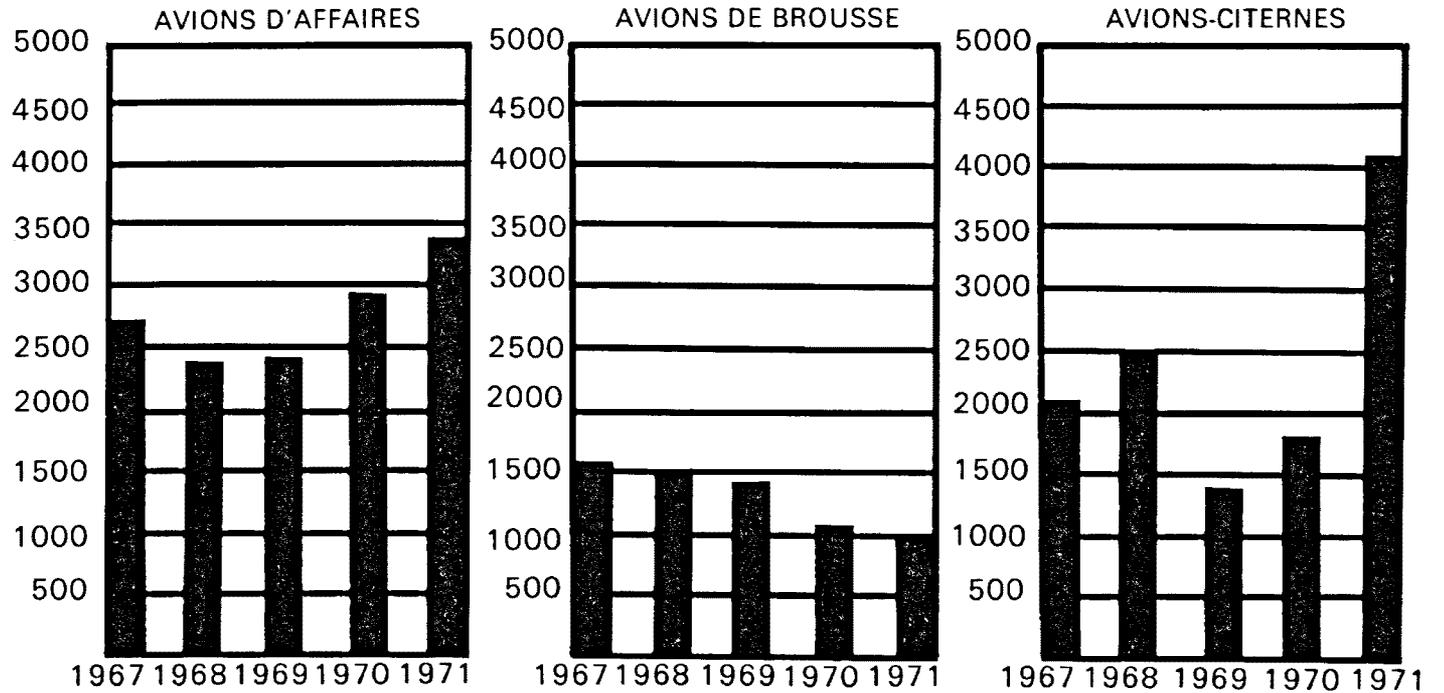
---

29

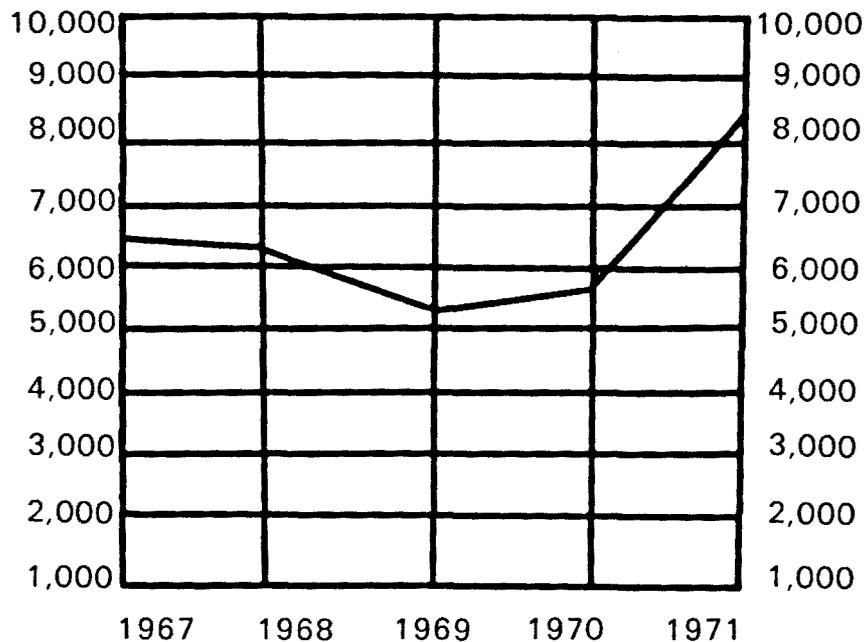


Avion-citerne CL-215 en action

TABLEAU COMPARATIF DES HEURES DE VOL



## TOTAL DES HEURES DE VOL



<u>Avions</u>					
<u>d'affaires:</u>	2,691	2,379	2,472	2,956	3,432
<u>Avions de</u>					
<u>brousse:</u>	1,530	1,502	1,484	1,079	912
<u>Avions-</u>					
<u>citernes:</u>	2,199	2,514	1,356	1,816	4,116
<u>Total:</u>	<u>6,420</u>	<u>6,395</u>	<u>5,312</u>	<u>5,850</u>	<u>8,460</u>

HEURES DE VOL  
ANNÉE 1971

AVIONS D'AFFAIRES

Avions		Heures de vol	Milles parcourus	Passa- gers	Milles/ Passagers	Sorties
CF-PQA	Beechcraft	36:50	5,022	50	7,552	30
CF-PQE	DC-3	961:35	136,809	3,336	670,710	975
CF-PQG	DH-125	1,192:50	335,325	3,969	1,013,284	1,374
CF-PQH	F-27F	1,148:55	229,842	5,598	1,569,694	964
CF-SDA	DH-125	91:30	24,565	303	64,622	112
Total:		3,431:40	731,563	13,256	3,325,852	3,455

AVIONS DE BROUSSE

CF-PQB	Beaver	142:40	14,908	99	22,629	67
CF-PQC	Beaver	178:30	19,818	136	29,596	89
CF-PQS	Hughes 500	506:35	57,434	1,009	107,955	656
CF-PQT	Jet Ranger	32:10	4,137	86	10,113	41
N2279W	Jet Ranger	51:35	6,303	109	12,818	56
Total:		911:30	102,600	1,439	183,111	909

AVIONS-CITERNES

CF-PQF	Canso	188:30	22,335	50	16,199	62
CF-PQK	Canso	205:00	23,796	15	3,322	89
CF-PQL	Canso	176:05	21,070	20	4,562	77

---

CF-PQM	Canso	248:00	29,331	19	5,459	114
CF-PQO	Canso	320:00	37,470	76	12,452	161
CF-PQP	Canso	328:50	38,288	223	41,422	174
CF-TUU	CL-215	111:55	16,592	3	898	63
CF-TUV	CL-215	135:10	19,103	3	716	76
CF-TUW	CL-215	176:45	25,795	27	5,087	94
CF-TXA	CL-215	235:25	33,445	41	13,406	112
CF-TXB	CL-215	137:20	20,373	4	662	79
CF-TXC	CL-215	229:10	35,564	10	2,581	112
CF-TXE	CL-215	196:45	29,057	12	1,686	104
CF-TXG	CL-215	270:15	35,851	15	5,820	155
CF-TXI	CL-215	121:50	19,527	8	2,268	62
CF-TXJ	CL-215	355:25	51,432	27	4,682	157
CF-TXK	CF-215	5:35	800	—	—	4
CF-YWO	CL-215	139:15	21,007	27	8,762	74
CF-YWP	CL-215	149:00	22,516	6	1,621	79
CF-YWQ	CL-215	275:40	40,589	153	39,395	143
CF-YXG	CL-215	110:10	16,084	—	—	45
Total:		4,116:05	560,025	739	171,000	2,036
Grand total:		8,459:15	1,394,188	15,434	3,679,963	6,400

N.B. L'avion CF-SDA et l'hélicoptère N-2279-W sont des aéronefs qui ont été loués lors de la remise à neuf de CF-POG et lors de l'attente de la livraison de CF-POT.

RAPPORT D'ARROSAGE AVEC AVIONS CANSO ET CL-215  
ANNÉE 1971

Avions	Heures de vol	Nombre d'arrosages	Nombre de gallons	Nombre de sorties
CF-PQF	98:20	554	443,200	30
CF-PQK	165:00	836	668,800	57
CF-PQL	120:00	513	410,400	42
CF-PQM	166:35	716	572,800	61
CF-PQO	125:40	725	580,000	40
CF-PQP	79:35	314	251,200	27
CF-TUU	40:15	226	271,200	18
CF-TUV	—	—	—	—
CF-TUW	54:10	285	342,000	19
CF-TXA	157:55	594	712,800	69
CF-TXB	16:30	34	40,800	9
CF-TXC	98:15	596	715,200	33
CF-TXE	86:50	522	626,400	31
CF-TXG	153:30	355	426,000	91
CF-TXI	58:45	254	304,800	19
CF-TXJ	228:00	569	682,800	94
CF-TXK	—	—	—	—
CF-YWG	—	—	—	—
CF-YWO	—	—	—	—
CF-YWP	63:10	263	315,600	23
CF-YWQ	88:25	452	542,400	31
CF-YXG	85:10	367	440,400	28
	1,886:05	8,175	8,346,800	722

REMBOURSEMENT PAR AVION  
ANNÉE 1971

AVIONS		MONTANTS
Avions d'affaires		
CF-PQA	Beechcraft	\$ 1,108.33
CF-PQE	DC-3	96,774.36
CF-PQG	DH-125	150,566.68
CF-SDA	DH-125	14,383.32
CF-PQH	F-27F	190,100.01
		\$ 452,932.70

Avions de brousse

CF-PQB	Beaver	\$ 3,417.92
CF-PQC	Beaver	8,661.27
CF-PQS	Hélicoptère Hughes 500	41,250.00
CF-PQT	Hélicoptère Jet Ranger	2,265.00
N2279W	Hélicoptère Jet Ranger	2,707.50
		\$ 58,301.69

Avions-citernes

CF-PQF	Canso	\$ 43,500.00
CF-PQK	Canso	47,275.00
CF-PQL	Canso	41,625.00
CF-PQM	Canso	51,254.17
CF-PQO	Canso	56,875.00



Le service aérien du ministère des transports voit à l'entretien des différents types d'avions du gouvernement du Québec.

CF-PQP	Canso	65,100.00	Cabinet du premier ministre	3,033.33
			Communications	4,830.84
CF-TUU	CL-215	48,775.00	Conseil exécutif	23,452.50
CF-TUV	CL-215	61,100.00	Éducation	32,433.75
CF-TUW	CL-215	57,575.00	Finances	17,749.97
CF-TXA	CL-215	84,300.00	Fonction publique	300.00
CF-TXB	CL-215	61,225.00	Hydro-Québec	334,496.67
CF-TXC	CL-215	81,600.00	Industrie et commerce	37,090.02
CF-TXE	CL-215	50,700.00	Institutions financières	930.00
CF-TXI	CL-215	46,775.00	Justice	50,577.96
CF-TXG	CL-215	95,250.00	Office des autoroutes	2,454.17
CF-TXJ	CL-215	126,466.66	Régie des alcools	1,254.17
CF-YWO	CL-215	63,625.00	Revenu	5,112.50
CF-YWP	CL-215	53,500.00	Richesses naturelles	73,691.26
CF-YWQ	CL-215	91,100.00	Terres et Forêts	854,695.43
CF-YXG	CL-215	52,975.00	Tourisme, Chasse et Pêche	26,865.41
		\$ 1,280,595.83	Travail et Main-d'oeuvre	14,662.09
Grand total:		\$ 1,791,830.22	Voirie et Travaux publics	37,842.48

REMBOURSEMENT PAR MINISTÈRE  
ANNÉE 1971

Affaires culturelles	\$	12,229.99
Affaires intergouvernementales		27,848.33
Affaires municipales		41,842.52
Affaires sociales		59,260.83
Agriculture et Colonisation		17,018.34

Canadair Limited	16,233.33
U.S. Forestry Service (Florida)	2,333.33
U.S. Forestry Service (Tennessee-Alabama)	49,000.00
U.S. Forestry Service (Oklahoma)	44,591.00
	\$ 1,791,830.22

## PERSONNEL

### PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

Fonctions	Nombre
— Directeur	1
— Surintendant des opérations	1
— Chef-Pilote	1
— Surintendant des aéroports et pilote-instructeur	1
— Pilote-instructeur (avions-citernes)	1
— Gardiens d'aéroports	3
— Agent d'administration	1
— Agent de bureau	1
— Messager-chauffeur	1
— Secrétaire	1
— Sténo-dactylo	1
— Téléphoniste-réceptionniste (emploi occasionnel)	1
— Chef-gardien	1
— Gardiens	4
— Conseiller administratif	1
<b>TOTAL:</b>	<b>20</b>

### PERSONNEL DU «DISPATCH»

Fonctions	Nombre
— Chef-dispatcher	1
— Dispatchers	5
<b>TOTAL:</b>	<b>6</b>

### PERSONNEL DE VOL

#### AVIONS D'AFFAIRES

Fonctions	Nombre
— Capitaines	4
— Co-pilotes	5
— Pilote d'hélicoptère (1)	1
— Pilotes d'hélicoptère (2)	2
	<b>12</b>

#### AVIONS — CITERNES

— Capitaines	13
— Co-pilotes	8
	<b>21</b>

#### AGENTS DE VOL

— Stewards	3
	<b>3</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>36</b>

---

PERSONNEL DE L'ENTRETIEN

Fonctions	Nombre
— Coordonnateur	1
— Chef-technicien	1
— Chef-inspecteur	1
— Inspecteurs	3
— Chefs de groupe	2
— Techniciens licenciés	7
— Mécaniciens séniors	5
— Apprentis-mécaniciens	10
— Nettoyeurs-laveurs	3
— Acheteur	1
— Magasiniers	3
— Techniciens — radio	2
— Sténo-dactylo	1
TOTAL:	40

GRAND TOTAL: 102



# Régie des transports

---

La Régie des Transports (routiers) a été constituée en 1949 comme premier organisme distinct pour le contrôle et la surveillance des entreprises de transport routier exploitant pour le compte d'autrui.

Elle commence une nouvelle année d'activité le 1er juillet de chaque année. Le rapport qui suit couvre donc l'exercice financier terminé le 30 juin 1971.

La Régie se compose d'un président, d'un vice-président, de quatre régisseurs et d'un secrétaire. Le bureau principal est situé à 880, Chemin Ste-Foy, à Québec. Un autre bureau est situé à 1080, rue Amherst, à Montréal.

## Nombre de détenteurs sous contrôle

Le nombre total de détenteurs de permis de transport ne cesse de progresser à partir des 4,953 énumérés en 1956 jusqu'aux 5,386 en 1971.

Transporteurs routiers pour marchandises	3,760
Transporteurs routiers pour voyageurs	852
Location de véhicules de promenade ou de commerce	691
Transporteurs par eau (marchandises et voyageurs)	75
Transporteurs par chemin de fer	8
	<hr/>
	5,386

## Nombre de véhicules enregistrés par détenteurs de permis

Le nombre de véhicules enregistrés en 1963 était de 45,018. En 1970, ce nombre est de 76,079.

## Les auditions en séances publiques

Durant l'année terminée le 30 juin 1971, la Régie a siégé à deux divisions dans huit (8) localités pour enquêter sur les requêtes majeures soumises pour décision. Ces enquêtes en séances publiques ont nécessité 136 jours d'audition.

Au surplus, 2,780 autres requêtes ont fait l'objet d'ordonnances en chambre.

## Les décisions par ordonnances

La Régie a signifié un total de 3,710 ordonnances durant l'année terminée le 30 juin 1971 dont quatre (4) pour le transport par chemin de fer, cinquante-et-une (51) pour les transports par eau, 475 pour la location de véhicules agencés pour le transport de voyageurs et de marchandises, 773 pour les services donnés par autobus, taxis et autos-neiges, et finalement 2,416 ordonnances pour le camionnage.

---

## **Les états financiers de la Régie**

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1971, les services comptables du ministère des Transports ont fourni les données relatives aux revenus et dépenses, y compris les prévisions de revenus et le budget des dépenses pour l'année en cours 1971 — 1972.

Pour l'exercice terminé en mars dernier, les recettes brutes attribuables à la Régie furent de \$2,853,265.81 en regard d'un montant de dépenses ordinaires de \$707,722.98 affecté aux salaires, frais de déplacement, matériel de bureau, etc.

## **Les communications avec les intéressés**

Les tâches préparatoires aux décisions et ordonnances exigent un nombre considérable d'avis de requête et de communications avec les parties en cause. Les précisions obtenues sont essentielles au Service juridique et à la Régie afin de coordonner les questions à l'étude. Cette procédure permet ainsi des décisions expéditives en vue de la protection de l'intérêt public.

Le *bulletin officiel* de la Régie a été innové le 2 avril 1970. Ce bulletin comporte toutes les requêtes produites à la Régie et il est adressé à chacun des détenteurs de permis de la Régie des Transports.

---

STATISTIQUES OFFICIELLES D'IMMATRICULATION DU BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES

De 1960 à 1970 et pour certaines plaques réservées aux véhicules des détenteurs de permis de la Régie.

Sous permis de la Régie en particulier

	Camion "L"	Camions de louage "FX"	Semi- remorques "RL"	Voitures de promenade de louage	Camions et véhicules commerciaux de tous genres
1960	16,262	1,652	8,011	7,632	242,019
1961	16,776	2,078	8,546	9,148	263,275
1962	17,869	2,461	9,610	11,252	284,426
1963	17,981	2,810	9,651	12,129	302,227
1964	18,752	3,465	10,438	15,080	314,827
1965	19,008	4,753	11,069	17,127	320,910
1966	20,034	5,686	12,711	24,291	351,204
1967	20,253	5,873	13,017	26,407	364,389
1968	20,170	5,659	13,580	26,245	389,173
1969	20,368	6,037	14,183	27,763	410,914
1970	20,154	6,004	15,110	29,694	452,084

NOTE: Le groupement "CAMIONS ET VÉHICULES COMMERCIAUX" comprend les véhicules moteurs suivants: camions et tracteurs avec préfixes de plaques L, F, FX, FR, N, G, W, H, C, P, SN, GP, WH, K et S, qui sont les camions publics, privés et de louage, dépanneuses (tow-trucks), véhicules de ferme, Gouvernement fédéral et municipalités, véhicules-outils, corbillards et ambulances, tracteurs agricoles, véhicules utilisés exclusivement sur routes et terrains privés, autos-neige et souffleurs à neige, Gouvernement du Québec, véhicules à déneigement, véhicules en territoire isolé et motos-neige.

---

---

**ÉTATS FINANCIERS DES REVENUS ET DÉPENSES**

---

**COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS DE 12 MOIS  
AU PREMIER AVRIL DES ANNÉES 1959 À 1971.**

---

	REVENUS	DÉPENSES
1958 — 1959	\$ 667,298.50	\$313,570.55
1959 — 1960	778,027.23 (16.6%)	346,977.13 (10.7%)
1960 — 1961	904,120.54 (16.2%)	367,009.62 (6.3%)
1961 — 1962	1,080,360.23 (19.5%)	379,887.34 (3.5%)
1962 — 1963	1,257,807.00 (16.4%)	439,276.84 (15.6%)
1963 — 1964	1,403,443.81 (11.6%)	467,792.18 (6.5%)
1964 — 1965	1,602,041.67 (14.2%)	439,481.74 (6.1%)
1965 — 1966	1,721,639.03 (7.5%)	476,424.76 (8.4%)
1966 — 1967	1,904,225.48 (10.6%)	497,779.06 (4.5%)
1967 — 1968	1,966,586.20 (3.3%)	551,982.26 (10.9%)

---

1968 — 1969	2,336,818.21 (18.9%)	562,258.82 (1.9%)
1969 — 1970	2,596,592.55 (11.1%)	653,163.90 (16.2%)
1970 — 1971	2,853,265.81 (9.9%)	707,722.98 (8.4%)
BUDGET 1971 — 1972 ET PRÉVISIONS —	3,150,000.00	755,200.00

NOTE: Les états financiers sont fournis par les services comptables du ministère des Transports. Les pourcentages entre parenthèses réfèrent au changement par rapport à l'année antérieure.



# Bureau des expropriations de Montréal

---

Le Bureau des expropriations de Montréal existe en vertu d'une loi sanctionnée le 20 juin 1962. Il se compose de trois membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil et d'un secrétaire. Le siège de l'organisme est situé à 506 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Avant l'adoption de la loi de 1962, les autorités de la ville de Montréal devaient s'adresser à la Régie des Services publics et ne pouvaient interjeter l'appel. Depuis, il existe un droit d'appel, d'abord devant la Régie des Services publics, ensuite devant la Cour du Banc de la Reine.

Durant l'année d'audiences terminée le 31 juillet 1971, le Bureau a entendu 1,356 causes pour rendre 211 ordonnances.

Le montant global d'indemnités accordées par le Bureau en compensation des expropriations décrétées s'élève à \$4,434,650.47 pour l'année.

CHARLES-HENRI DUBÉ  
ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

\$1.00

Bibliothèque du Ministère des Transports



QTR A 029 658